



PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

RAMBOUILLET (78)



SOMMAIRE

1.	<u>Introduction</u>	3
1.1.	Le contexte.....	3
1.2.	Les principes d'actions retenus	3
2.	<u>Le plan d'actions PAVE</u>	4
2.1.	Le diagnostic accessibilité	4
2.1.1.	Le périmètre du diagnostic PAVE.....	4
2.1.2.	Synthèse des données issues du diagnostic PAVE.....	5
2.1.3.	Synthèse de l'accessibilité selon les familles de handicap	7
2.1.4.	Les obstacles linéaires.....	9
2.1.5.	Les obstacles ponctuels.....	12
2.1.6.	Les obstacles liés aux traversées pour piétons.....	15
2.1.7.	Les obstacles liés aux places de stationnement PMR.....	18
2.1.8.	Les obstacles liés aux escaliers.....	20
2.1.9.	Chiffrage estimatif des travaux.....	21
2.1.10.	Typologie du niveau d'accessibilité des cheminements pour les personnes en situation de handicap 22	
2.2.	Le détail des actions.....	24
2.2.1.	Action n°1 : Mise en accessibilité des cheminements suivant le programme voirie (Rue du Clos Batant de la rue de l'Étang de la Tour à l'avenue de la Clairière).....	25
2.2.2.	Action n°2 : Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la Place Félix Faure et le Lycée Louis Bascan 26	
2.2.3.	Action n°3 : Mise en accessibilité des traversées pour piétons du centre-ville.....	27
2.2.4.	Action n°4 : Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la Gare SNCF et l'Hôtel de ville.....	28
2.2.5.	Action n°5 : Mise en accessibilité de l'ensemble des places de stationnement PMR et réflexion sur l'implantation géographique de celles-ci.....	30
2.2.6.	Action n°6 : Mise en accessibilité des voiries entre les principaux ERP du territoire et les places de stationnement PMR et/ou les arrêts de bus situés à proximité	32
2.2.7.	Action n°7 : Harmoniser la signalétique piétonne et réalisation d'un plan de jalonnement.....	34
2.2.8.	Action n°8 : Innovation numérique et accessibilité PMR.....	35
2.2.9.	Action n°9 : Communiquer et sensibiliser.....	36
2.2.10.	Action n°10 : Suivi et révision du PAVE.....	37

1. Introduction

1.1. Le contexte

La commune de Rambouillet, située dans le département des Yvelines (78) et où résident 26 933 habitants (Source : INSEE, 2018), a décidé d'élaborer son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics en vue de leur mise en accessibilité prévus à l'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Seules les communes de plus de 1 000 habitants du territoire sont concernées par la démarche.

Le présent document présente les principales conclusions du diagnostic accessibilité des communes concernées par la démarche ainsi que le programme de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

1.2. Les principes d'actions retenus

L'objectif de ce PAVE est de proposer une programmation à la fois réaliste et ambitieuse. Pour cela, il faut aller plus loin que la seule « intégration » visant à mettre en œuvre les dispositifs utiles et nécessaires pour permettre à des personnes en situation de handicap d'accéder à ce qui leur est pour le moment difficile, voire impossible. Cette première démarche est indispensable, mais l'objectif du PAVE est également d'amener à « l'inclusion » de la problématique accessibilité dans chaque projet mené sur le territoire. C'est pourquoi le plan d'actions comporte des actions spécifiques de mise en accessibilité, mais s'appuie également sur des interventions déjà programmées dans les communes.

Face à l'ampleur des besoins relevés, le choix a également été fait de concentrer les efforts sur des axes stratégiques pour les usagers et d'éviter ainsi un « saupoudrage » des interventions sur tout le territoire qui aurait bien moins d'impact sur la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement.

Les orientations prises lors de la définition des priorités ont été les suivantes :

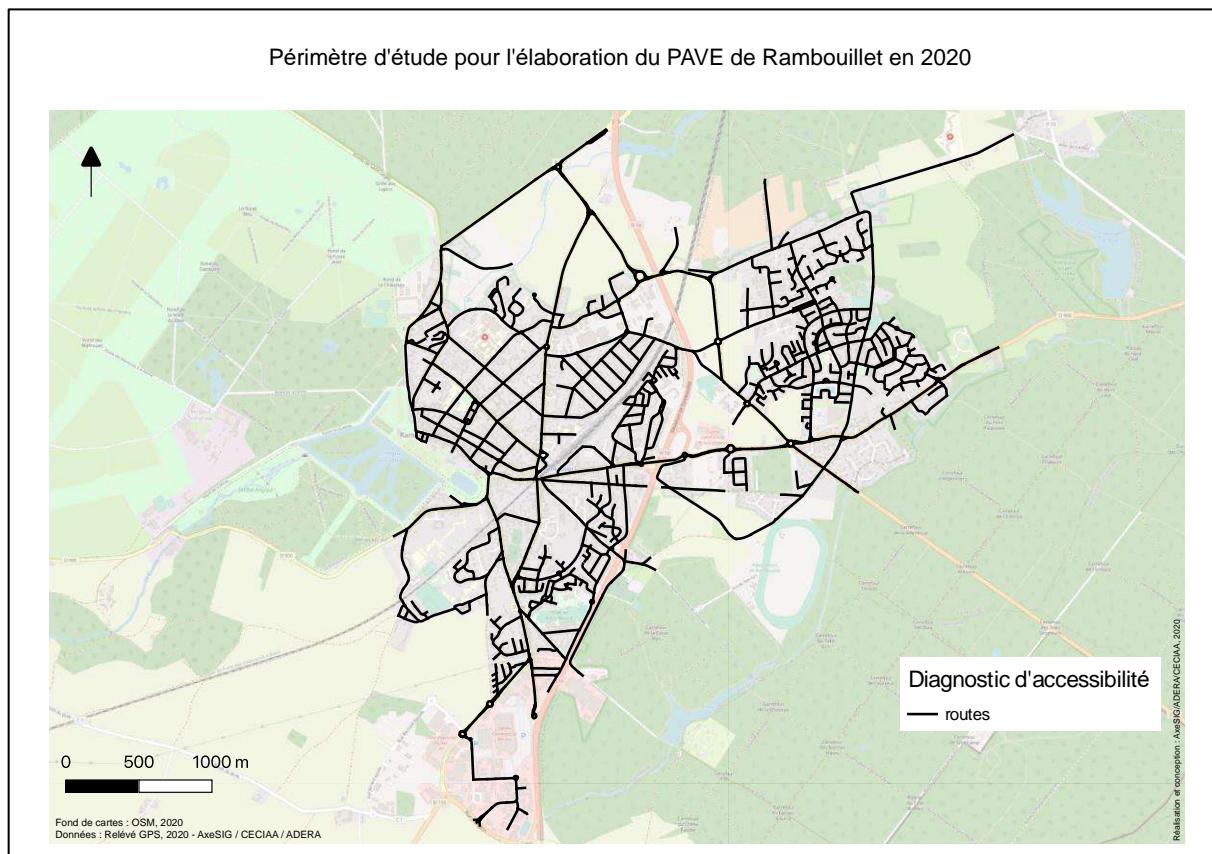
- Prise en compte des travaux et des interventions déjà programmées. Les travaux déjà programmés sont pris en compte car ils offrent l'opportunité d'améliorer en même temps l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. Les réaménagements importants ont été vus comme l'opportunité d'inclure la problématique de l'accessibilité dès la conception de l'espace public.
- Continuité des cheminements accessibles : un tronçon prioritaire n'est jamais isolé, il est toujours relié à au moins un autre tronçon prioritaire.
- Des actions ponctuelles sur certains éléments (obstacles ponctuels, etc.) qui même isolés ont un impact sur l'accessibilité d'un espace aux personnes à mobilité réduite.
- Mise en accessibilité par pôles : il a été décidé de rendre accessible certains pôles stratégiques (présence d'ERP importants, d'un nombre important de personnes à mobilité réduite, etc.) plutôt qu'un seul espace central. Les distances élevées se faisant en général en voiture, en transports en commun ou en vélo mais pas à pied, la liaison entre les quartiers n'est pas toujours prioritaire.
- Accès aux établissements publics et aux commerces.

2.Le plan d'actions PAVE

2.1. Le diagnostic accessibilité

2.1.1. Le périmètre du diagnostic PAVE

Un relevé précis des obstacles à l'accessibilité a été effectué sur environ 98 km de voies sur la commune de Rambouillet.

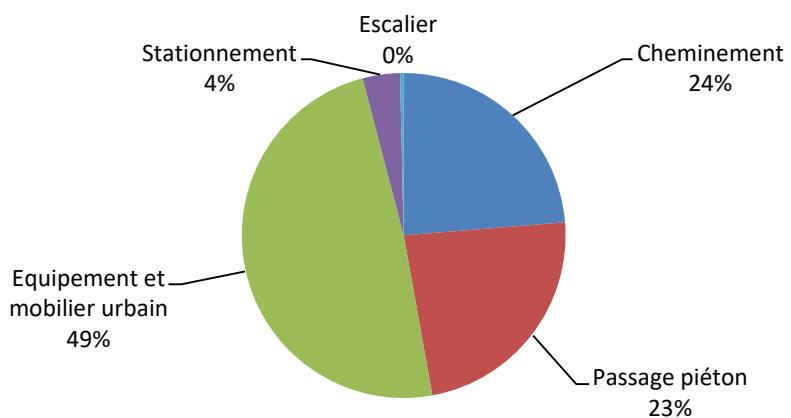


NB : L'intégralité des obstacles relevés sont détaillés au sein d'un Système d'informations Géographiques afin d'assurer le suivi de la mise en accessibilité du périmètre audité.

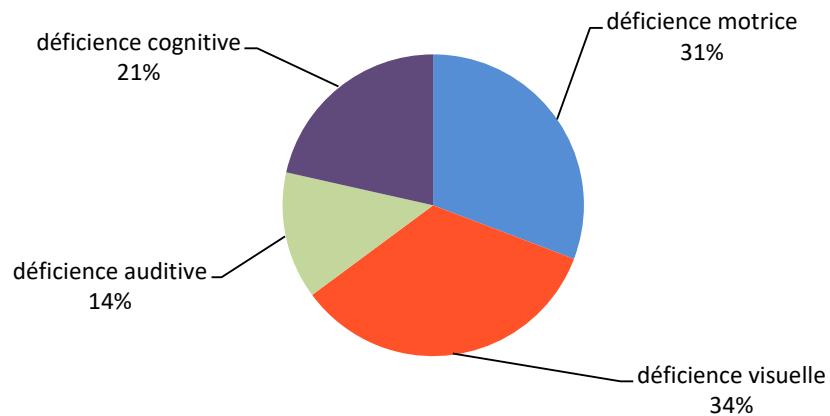
2.1.2. Synthèse des données issues du diagnostic PAVE

Le diagnostic d'accessibilité de la voirie et des espaces publics a permis d'identifier 13960 obstacles répartis géographiquement de la manière suivante :

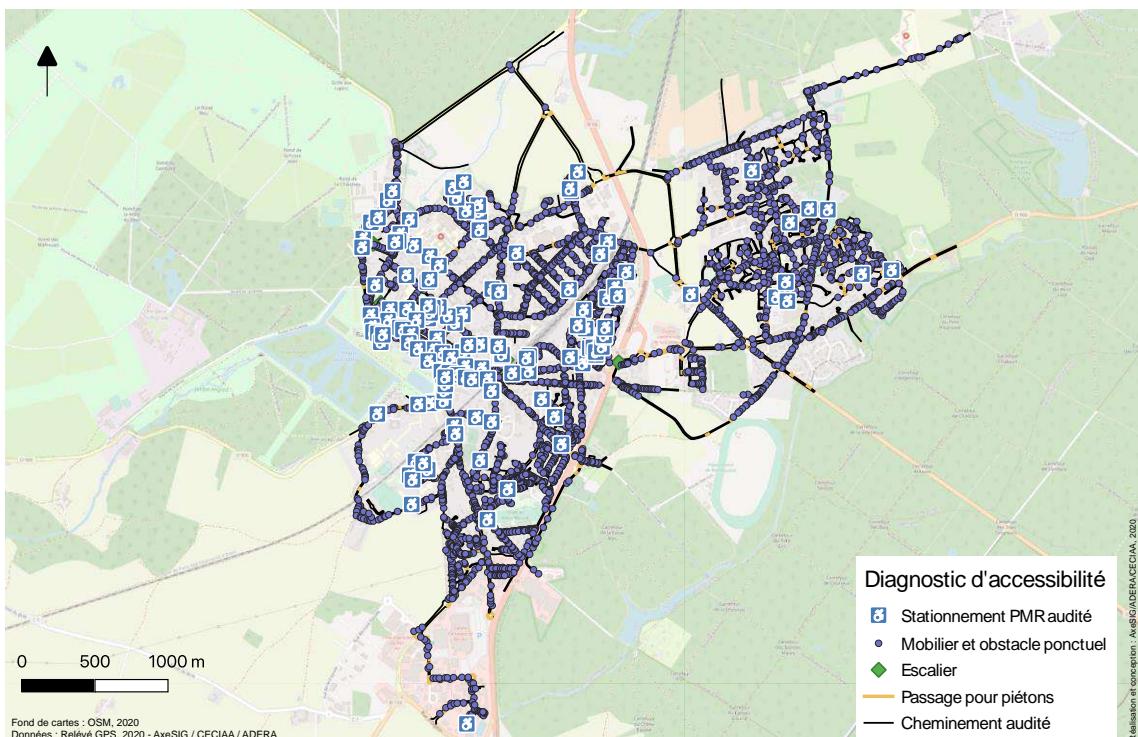
Répartition des obstacles en fonction de leur localisation



Répartition des obstacles par types de handicaps

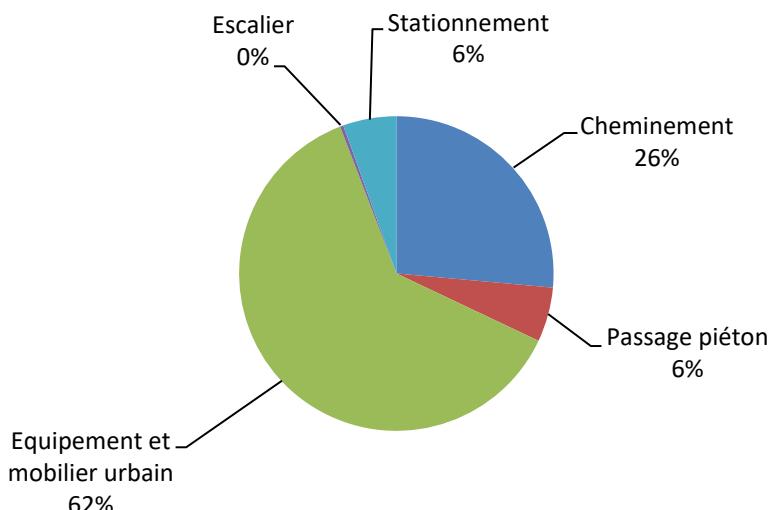


Chaîne de déplacement auditee pour l'élaboration du PAVE de Rambouillet en 2020

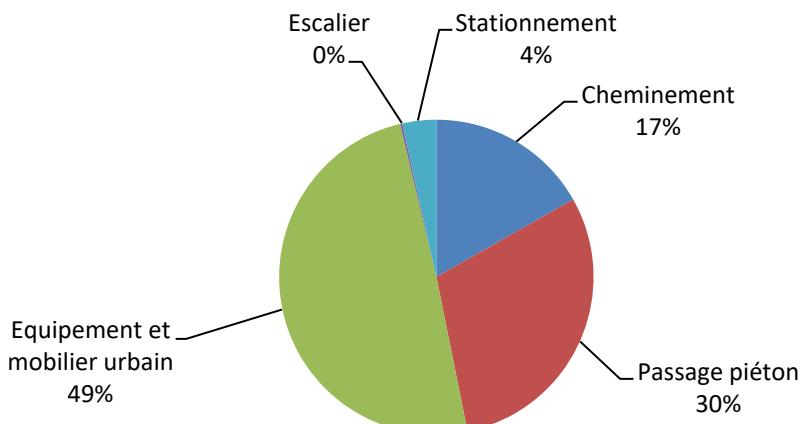


2.1.3. Synthèse de l'accessibilité selon les familles de handicap

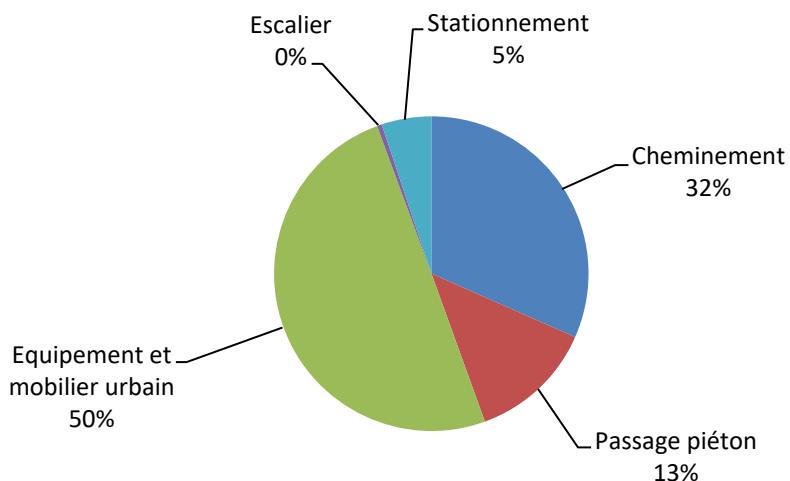
Répartition des obstacles pour les personnes ayant une déficience auditive



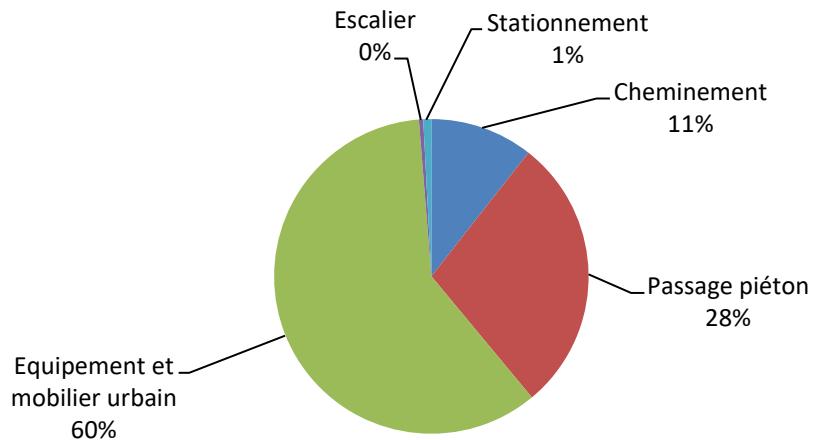
Répartition des obstacles pour les personnes ayant une déficience cognitive



Répartition des obstacles pour les personnes ayant une déficience motrice



Répartition des obstacles pour les personnes ayant une déficience visuelle

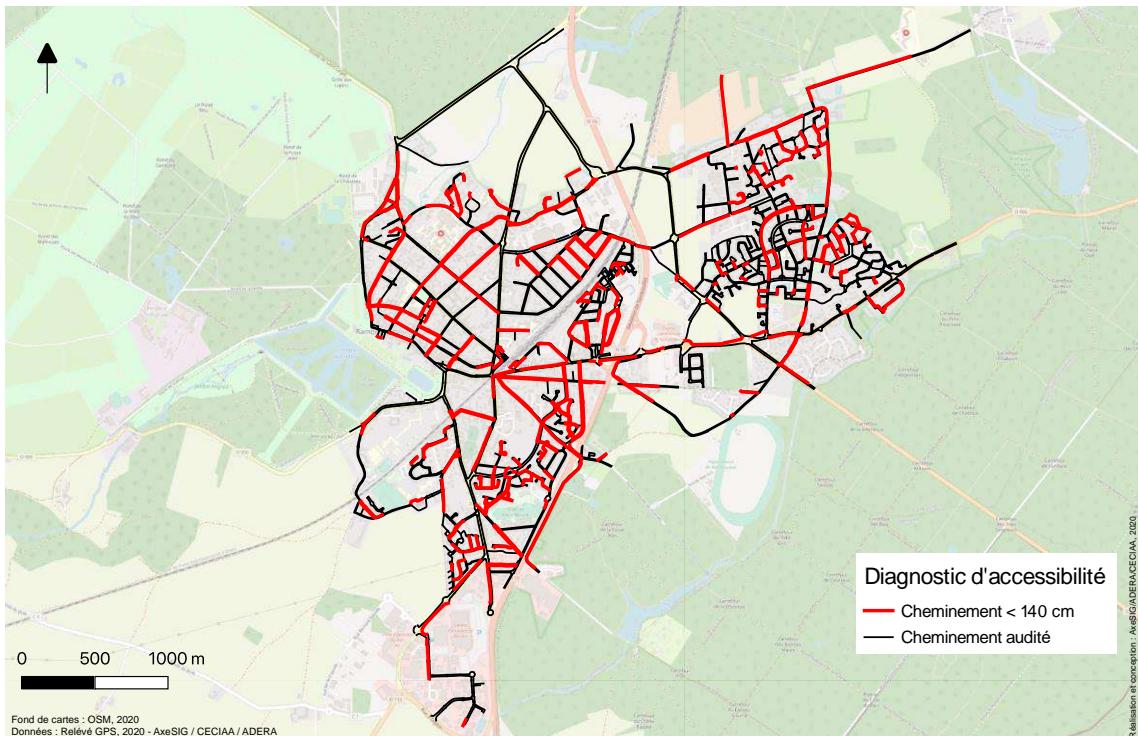


2.1.4. Les obstacles linéaires

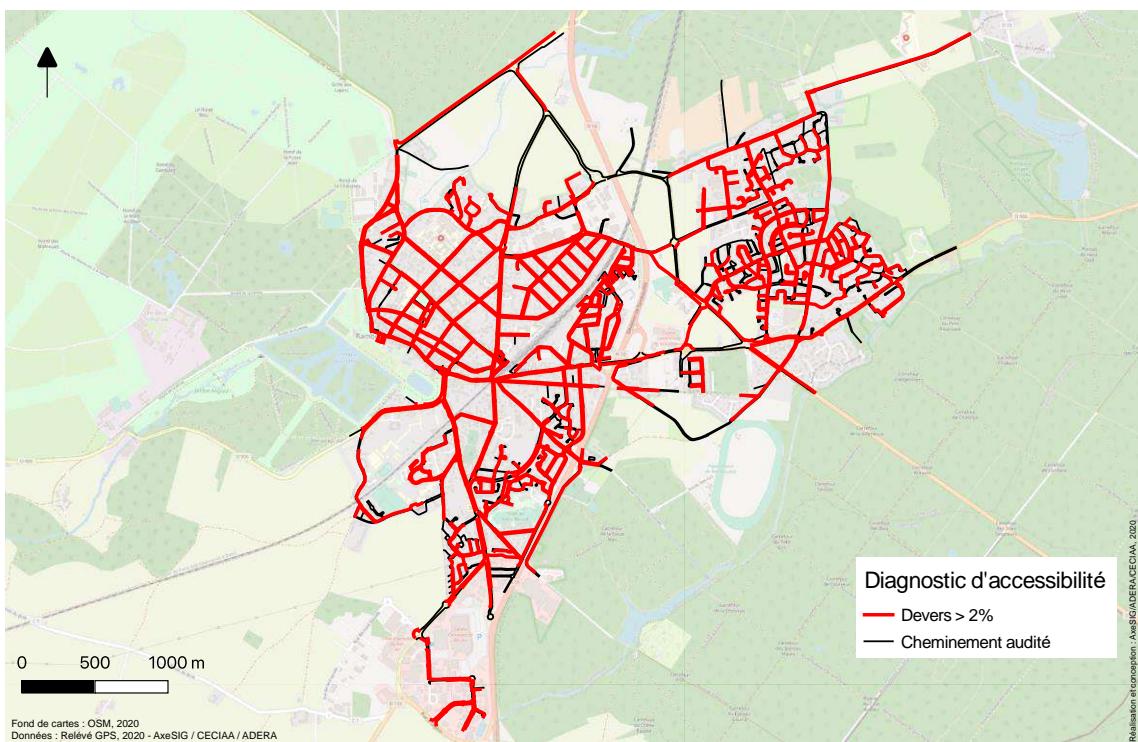
L'audit de la voirie a été réalisé sur environ 98 km de voies. Les obstacles recensés lors du relevé se répartissent de la manière suivante :

Cheminement	Nombre	%
Trottoir inférieur à 140 cm	485	15%
Pente supérieure à 5 %	266	8%
Devers supérieur à 2 %	1456	44%
Mauvaise qualité du sol	617	19%
Rupture topographique insuffisamment détectable	0	0%
Contraste visuel insuffisant pour permettre un bon repérage sur la chaussée	97	3%
Absence de trottoir	389	12%
Total	3310	100%

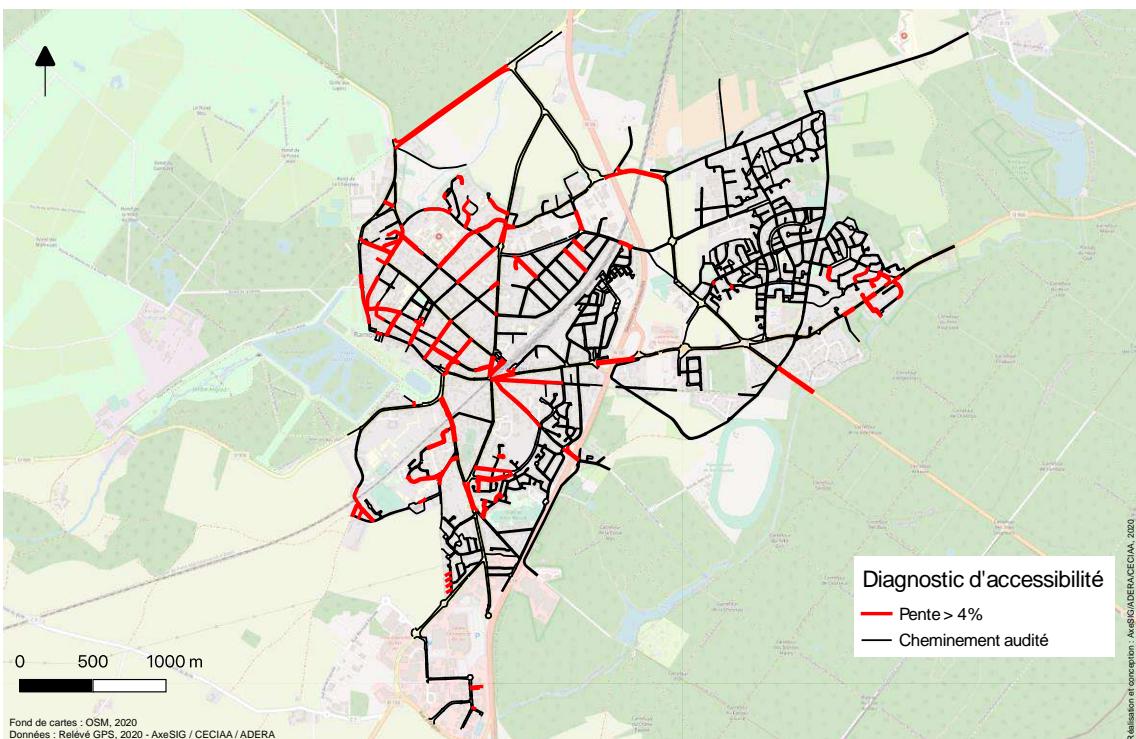
Cheminements inférieurs à 1,40 m sur la commune de Rambouillet en 2020



Cheminements dont le devers est supérieure à 2% sur la commune de Rambouillet en 2020



Cheminements dont la pente est supérieure à 4% sur la commune de Rambouillet en 2020

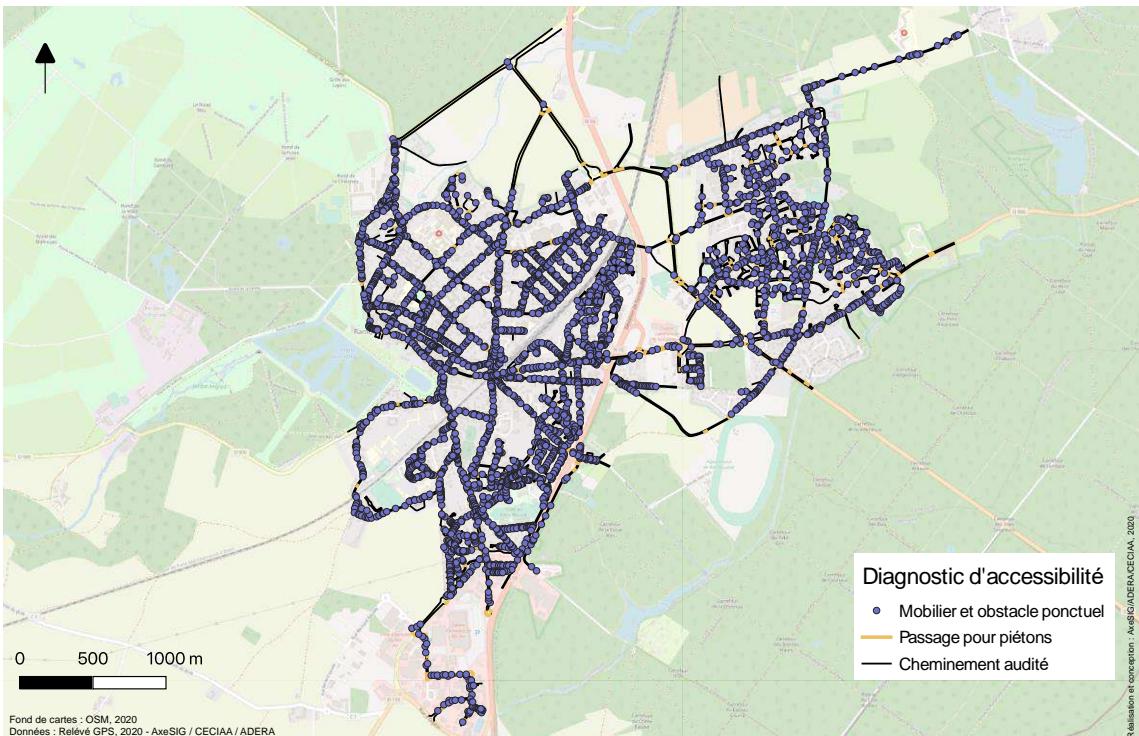


2.1.5. Les obstacles ponctuels

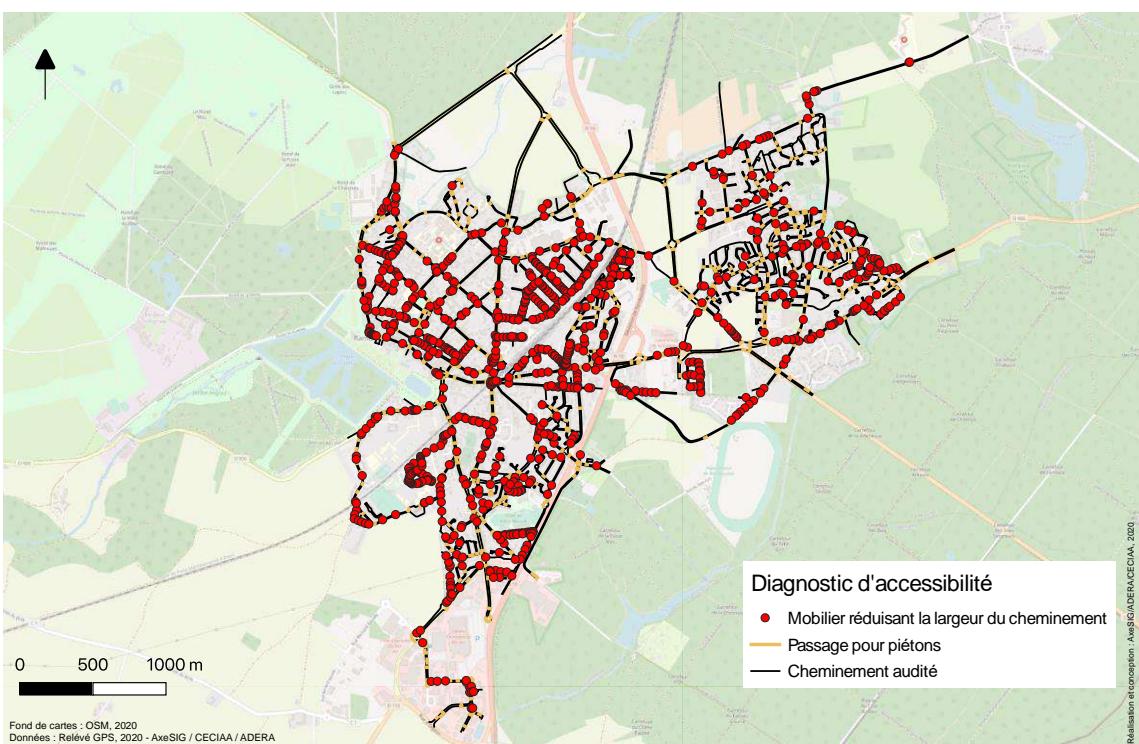
L'audit de la voirie a permis d'identifier 6806 mobiliers ou obstacles ponctuels liés à la non-conformité de la nature du revêtement du cheminement. Les obstacles recensés lors du relevé se répartissent de la manière suivante :

Équipement et mobilier urbain	Nombre	%
Écartement des grilles ou trou trop important (avaloir, bouche d'égout)	57	1%
Trou supérieur à 2 cm dans le revêtement	485	7%
Ressaut supérieur à 2 cm sur le cheminement	207	3%
Devers >2% ponctuellement	39	1%
Sol déformé ponctuellement	538	8%
Pente > 5% ponctuellement	43	1%
Obstacle entraînant un trottoir inférieur à 140 cm	528	8%
Obstacle lourd entraînant un trottoir inférieur à 140 cm	727	11%
Mobilier à poser	0	0%
Obstacle "haut" à moins de 220 cm de hauteur	297	4%
Obstacle "bas" à plus de 40 cm de hauteur	183	3%
Obstacle en saillie supérieur à 15 cm	39	1%
Absence de contraste visuel sur la borne, le poteau ou le panneau	708	10%
Mobilier non conforme à l'abaque	1024	15%
Commande (parcmètre, feux) non accessible	1	0%
Signalétique	20	0%
Végétation gênant ponctuellement le cheminement (hauteur ou largeur)	630	9%
Arbre gênant ponctuellement le cheminement (largeur)	17	0%
Fosse d'arbre gênant ponctuellement le cheminement	29	0%
Obstacle non permanent (voiture, terrasse, poubelle, travaux)	1234	18%
Total	6806	100%

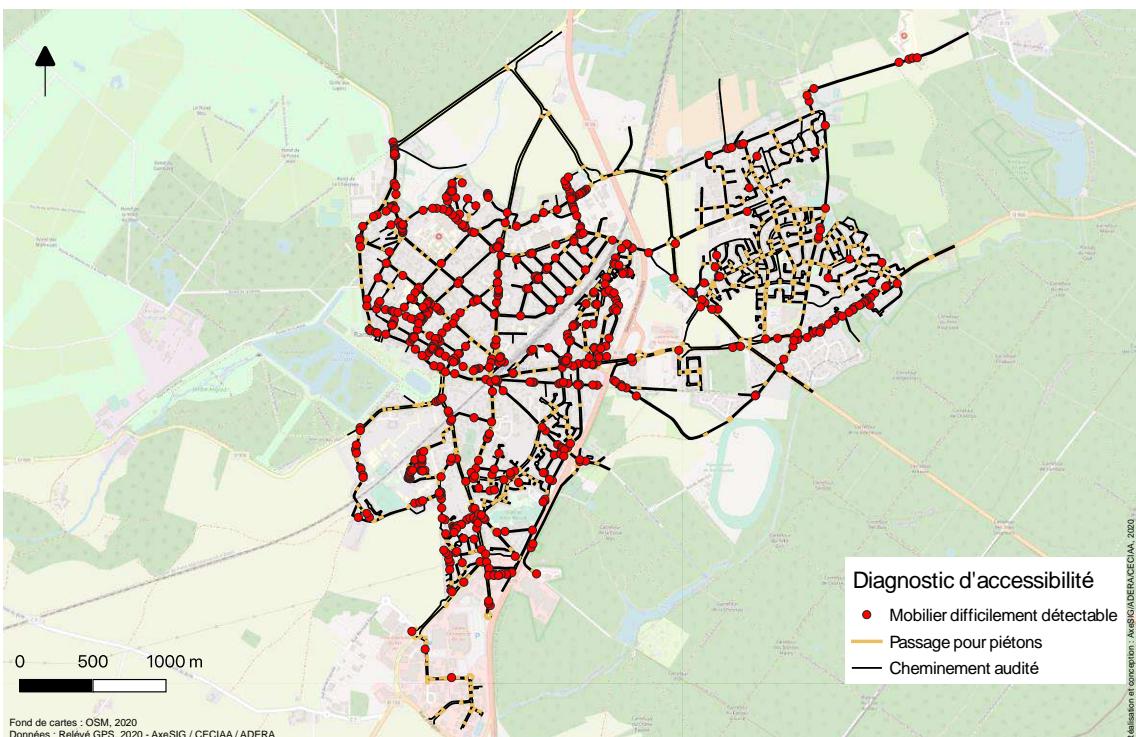
Mobilier et obstacles ponctuels gênant le déplacement des piétons en situation de handicap sur la commune de Rambouillet en 2020



Mobilier réduisant la largeur du cheminement à moins de 1,40 m sur la commune de Rambouillet en 2020



Mobilier difficilement détectable par une personne non-voyante et se déplaçant en technique de canne sur la commune de Rambouillet en 2020

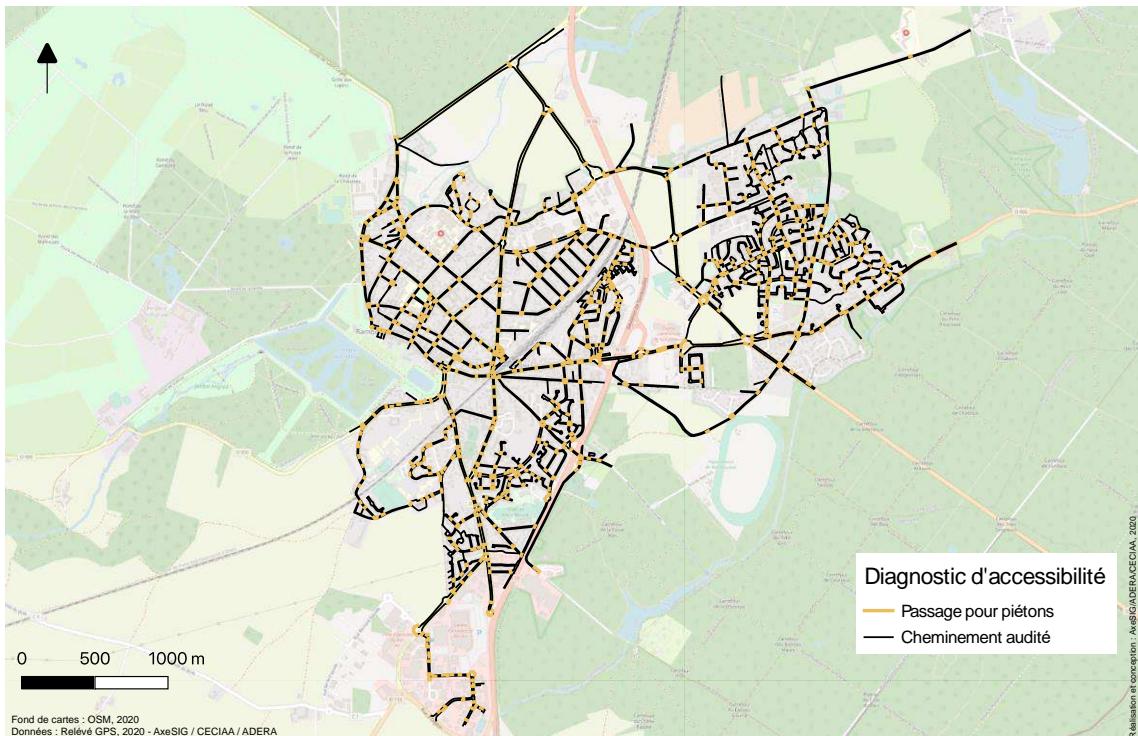


2.1.6. Les obstacles liés aux traversées pour piétons

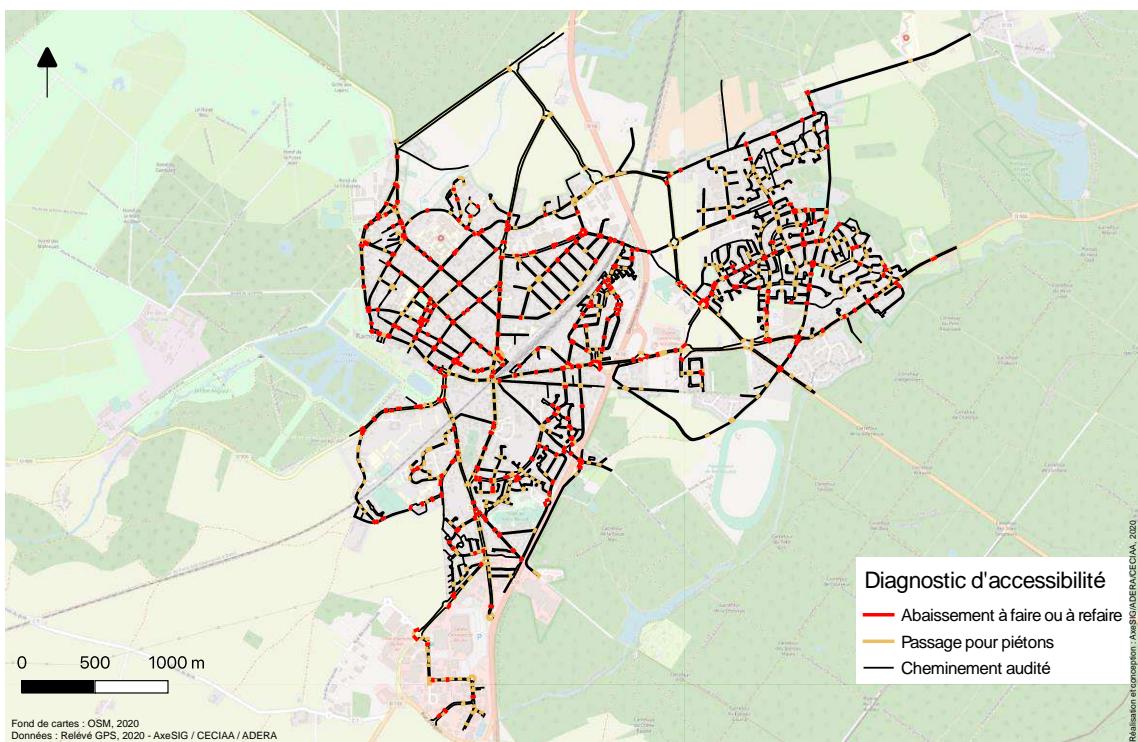
Le long du périmètre d'étude 1026 traversées pour piétons ont été auditées. Les obstacles recensés lors du relevé se répartissent de la manière suivante :

Traversée pour piétons	Nombre	%
Absence de passage piéton	253	8%
Ressaut supérieur à 2 cm	813	25%
Pente du bateau de trottoir supérieure à 8 % ou 12%	66	2%
Obstacle sur la traversée	15	0%
Largeur minimum de l'abaissé de trottoir 120 cm	20	1%
Largeur minimum entre bateau et mur	29	1%
Absence de bande d'éveil à la vigilance	1056	32%
Défaut de détection tactile des limites ou de l'orientation de la traversée	476	15%
Absence ou effacement du marquage de la traversée	346	11%
bombé de chaussée	71	2%
Avaloir dans l'axe de la traversée	42	1%
Absence de dispositif sonore	86	3%
Total	3273	100%

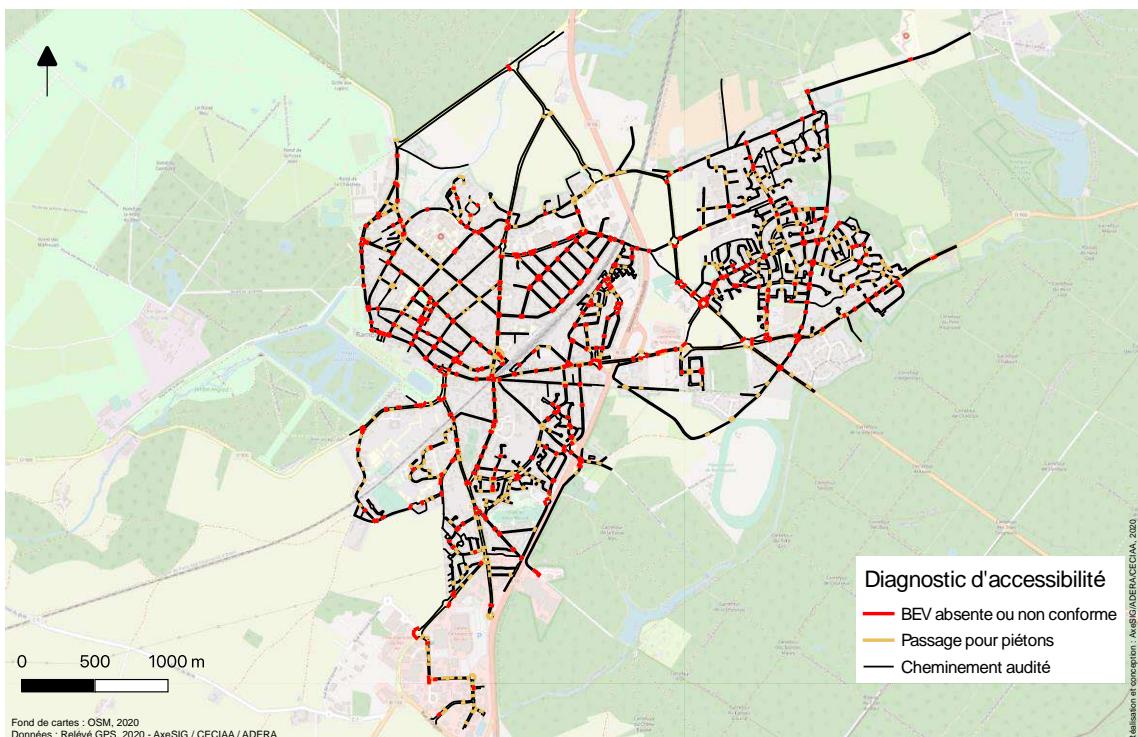
Traversées pour piétons auditées pour l'élaboration du PAVE de Rambouillet en 2020



Abaissement à faire ou à refaire sur les traversées de la commune de Rambouillet en 2020



BEV absente ou non conforme sur les traversées de la commune de Rambouillet en 2020

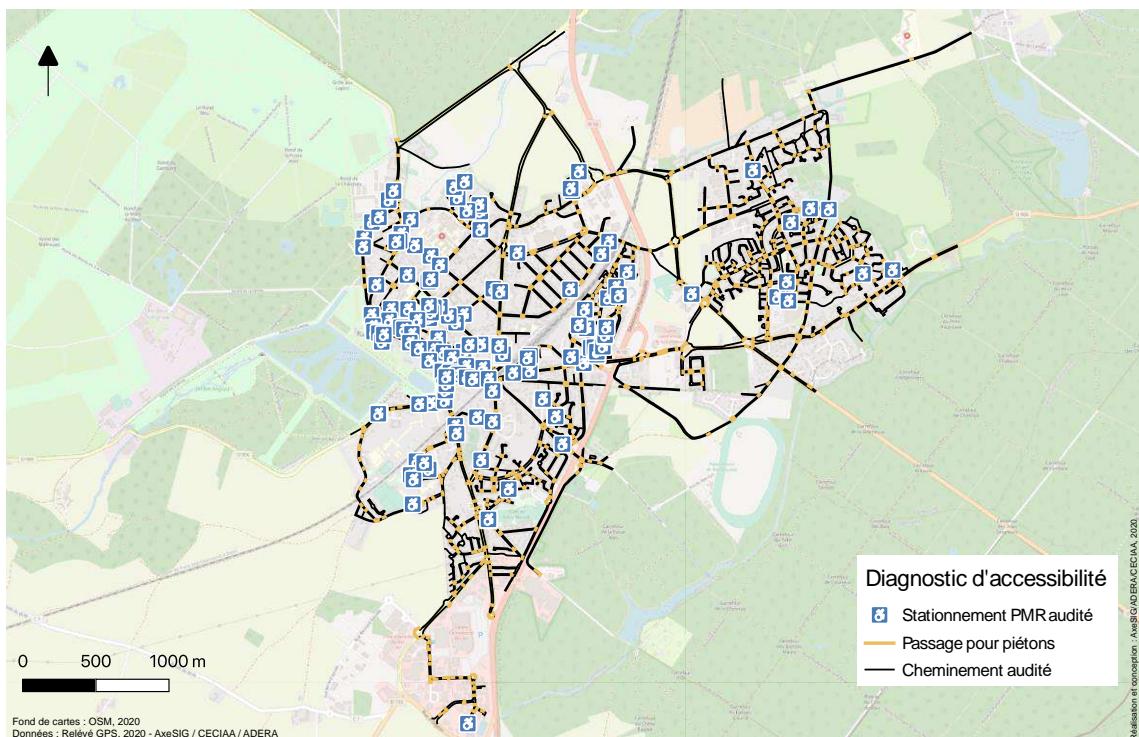


2.1.7. Les obstacles liés aux places de stationnement PMR

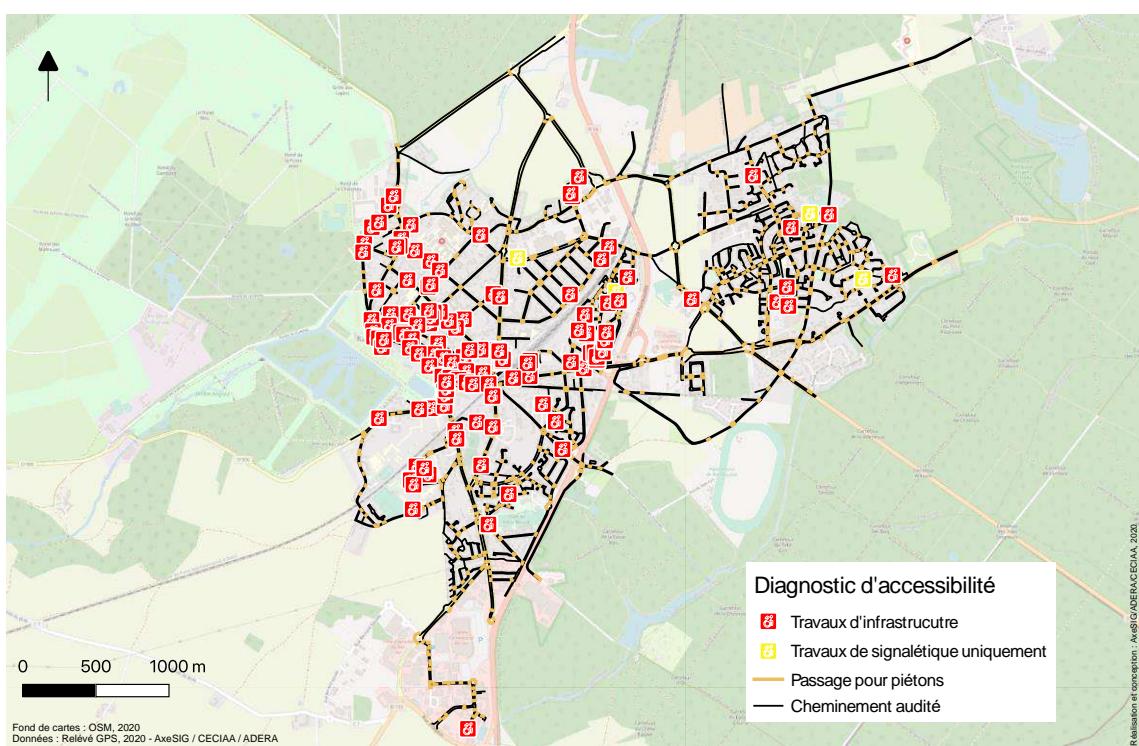
Le long du périmètre d'étude 153 stationnements réservés pour les personnes en situation de handicap ont été auditées. Les obstacles recensés lors du relevé se répartissent de la manière suivante :

Stationnement	Nombre	%
Signalisation horizontale non-conforme	5	33%
Signalisation verticale non-conforme	4	27%
Absence de cheminement pour accéder à la place ou cheminement non conforme	1	7%
Largeur de la place non règlementaire	1	7%
Sol de la place comprenant pente/devers/sol non conforme	2	13%
Longueur de stationnement inférieur à 500 cm	2	13%
Zone ne comprenant pas 2% en place de stationnement	0	0%
Zone ne comprenant pas au moins 10 stationnements réservés	0	0%
Total	15	100%

Places de stationnement PMR auditées sur la commune de Rambouillet en 2020



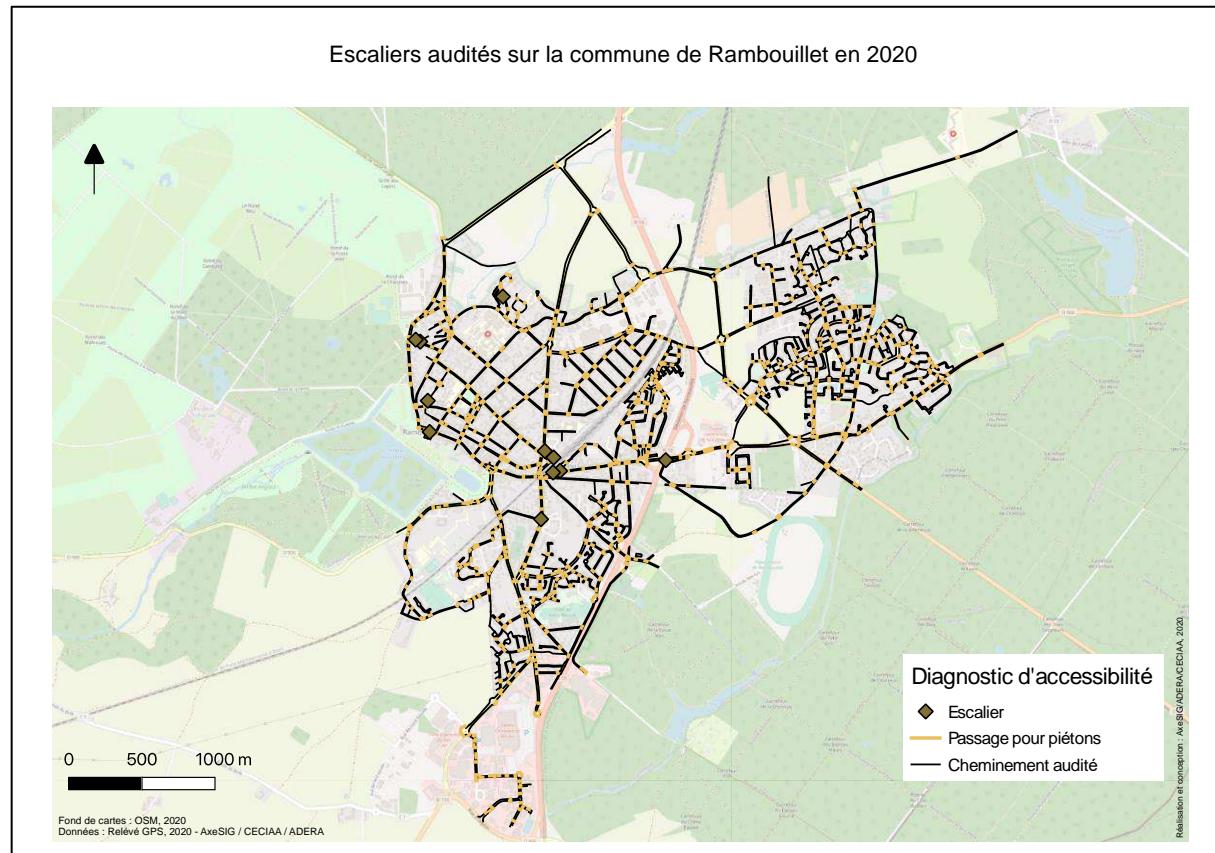
Catégorisation des places de stationnement PMR selon la difficulté des travaux à réaliser sur la commune de Rambouillet en 2020



2.1.8. Les obstacles liés aux escaliers

Le long du périmètre d'étude 11 escaliers ont été audités. Les obstacles recensés lors du relevé se répartissent de la manière suivante :

Escalier	Nombre	%
Largeur de l'escalier	1	2%
Hauteur de la marche supérieure à 16 cm	0	0%
Giron de la marche inférieur à 28 cm	0	0%
Hauteur de la main courante non comprise entre 80 et 100 cm	2	4%
Absence de main courante	13	26%
Absence de dispositif contrastant	22	44%
Absence de contraste tactile	10	20%
La main courante ne dépasse pas d'une largeur égale au giron	2	4%
Total	50	100%



2.1.9. Chiffrage estimatif des travaux

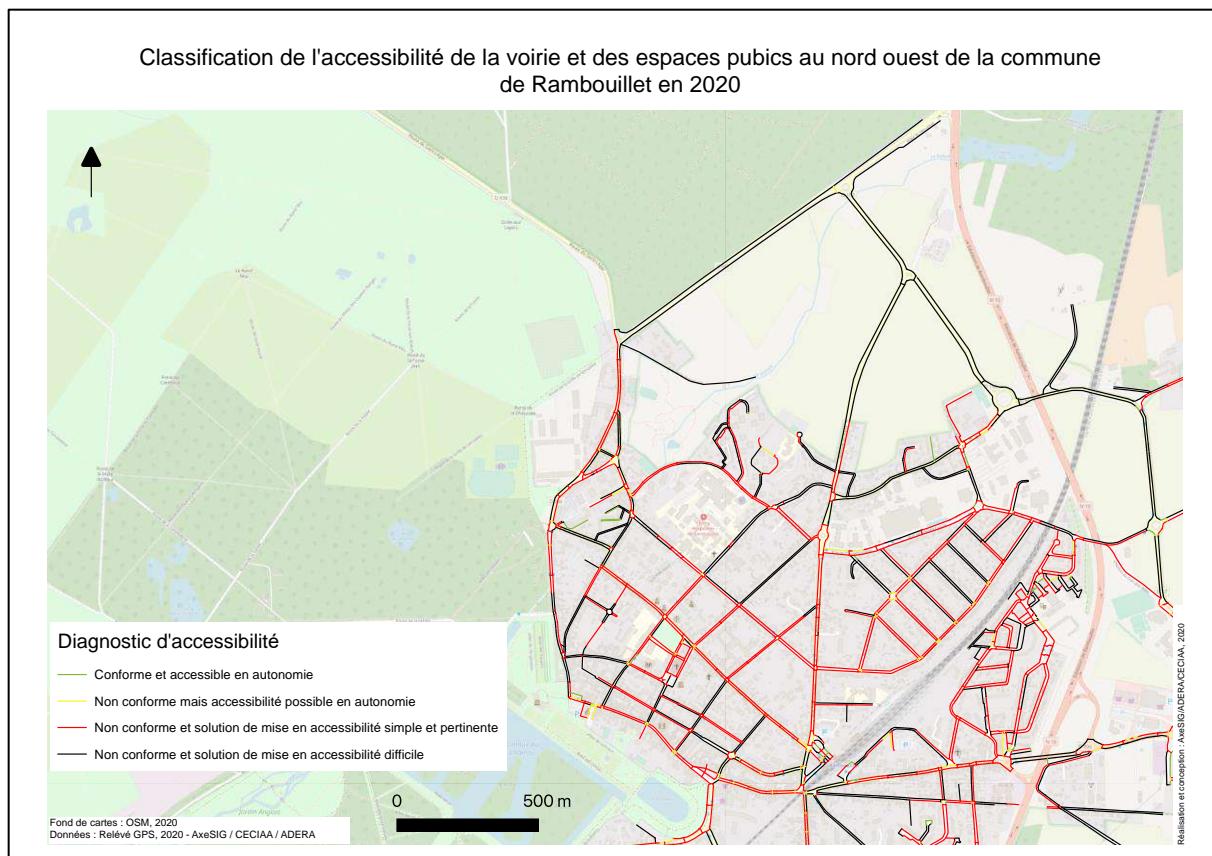
Chiffrage estimatif des travaux prioritaires			
Désignation	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Total H.T.
Absence de passage piéton	253	7 060,98 €	1 786 428 €
Ressaut supérieur à 2 cm	813	3 530,49 €	2 870 288 €
Pente du bateau de trottoir supérieure à 8 % ou 12%	66	3 530,49 €	233 012 €
Obstacle sur la traversée	15	1 200,00 €	18 000 €
Largeur minimum de l'abaisse de trottoir 120 cm	20	1 200,00 €	24 000 €
Largeur minimum entre bateau et mur	29	1 200,00 €	34 800 €
Absence de bande d'éveil à la vigilance	1056	112,15 €	118 430 €
Défaut de détection tactile des limites ou de l'orientation de la traversée	476	700,00 €	333 200 €
Absence ou effacement du marquage de la traversées	346	252,00 €	87 192 €
bombé de chaussée	71	5 000,00 €	355 000 €
Avaloir dans l'axe de la traversée	42	260,00 €	10 920 €
Absence de dispositif sonore	86	318,00 €	27 348 €
Sol à reprendre ponctuellement	538	1 500,00 €	807 000 €
Ressaut supérieur à 2 cm	207	2 000,00 €	414 000 €
Écartement des grilles ou trou trop important (avaloir, bouche d'égout)	57	200,00 €	11 400 €
Trou supérieur à 2 cm dans le revêtement	485	1 500,00 €	727 500 €
Obstacle entraînant un trottoir inférieur à 140 cm	528	1 000,00 €	528 000 €
Obstacle lourd entraînant un trottoir inférieur à 140 cm	727	2 201,00 €	1 600 127 €
Obstacle "haut" à moins de 220 cm de hauteur	297	350,00 €	103 950 €
Obstacle "bas" à plus de 40 cm de hauteur	183	300,00 €	54 900 €
Obstacle en saillie supérieur à 15 cm	39	300,00 €	11 700 €
Absence de contraste visuel sur la borne, le poteau ou le panneau	708	50,00 €	35 400 €
Mobilier non conforme à l'abaque	1024	100,00 €	102 400 €
Commande (parcmètre, feux) non accessible	1	250,00 €	250 €
Signalétique	20	300,00 €	6 000 €
Végétation gênant ponctuellement le cheminement (hauteur ou largeur)	630	500,00 €	315 000 €
Arbre gênant ponctuellement le cheminement (largeur)	17	3 000,00 €	51 000 €
Fosse d'arbre gênant ponctuellement le cheminement	29	1 500,00 €	43 500 €
Absence de main courante	13	2 500,00 €	32 500 €
Absence de dispositif contrastant	22	500,00 €	11 000 €
Absence de contraste tactile	10	400,00 €	4 000 €
La main courante ne dépasse pas d'une largeur égale au giron	2	1 000,00 €	2 000 €
Signalisation horizontale non-conforme	135	94,50 €	12 758 €
Signalisation verticale non-conforme	82	60,00 €	4 920 €
Absence de cheminement pour accéder à la place ou cheminement non conforme	92	1 300,00 €	119 600 €
Largeur de la place non réglementaire	70	2 000,00 €	140 000 €
Sol de la place comprenant pente/devers/sol non conforme	117	2 000,00 €	234 000 €
Longueur de stationnement inférieur à 500 cm	25	1 300,00 €	32 500 €
		Total H.T.	11 304 023,55 €
		Total T.V.A. 20%	2 260 804,71 €
		TOTAL T.T.C.	13 564 828,26 €

Le chiffrage est estimatif en fonction des données transmises par la commune. Le chiffrage ci-dessus n'a pas porté sur les travaux touchant à l'infrastructure de la voirie.

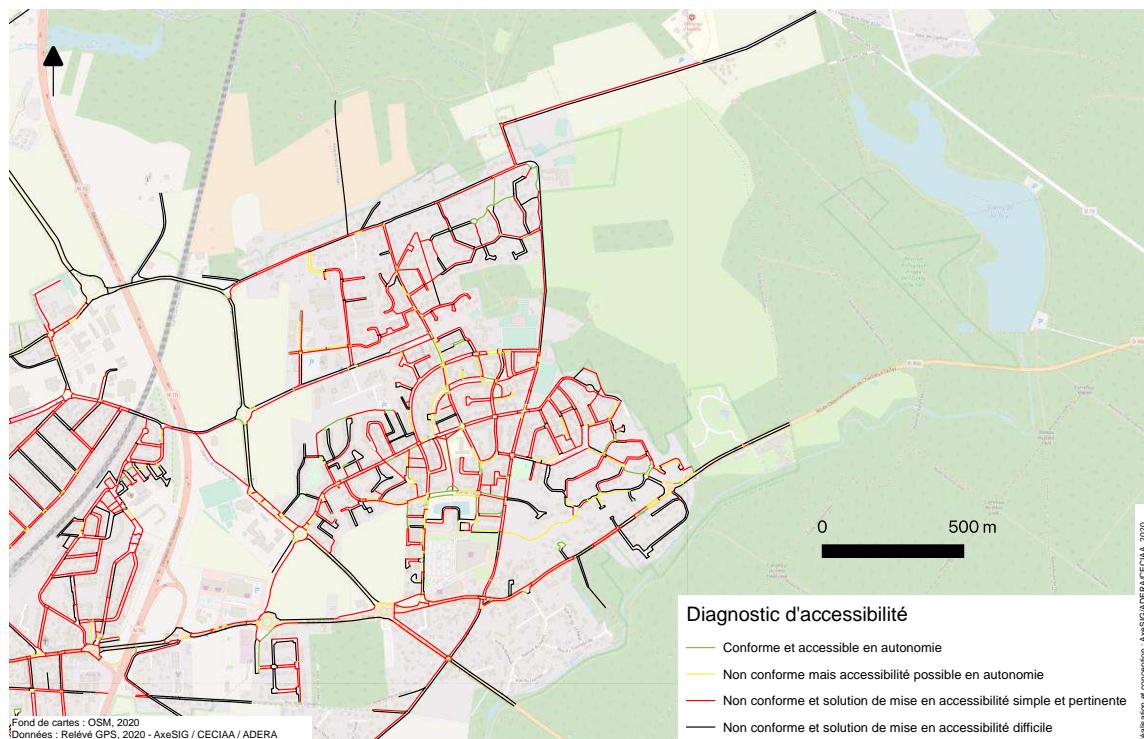
2.1.10. Typologie du niveau d'accessibilité des cheminements pour les personnes en situation de handicap

Une classification en 4 niveaux des cheminements et des passages pour piétons a été réalisée afin de rendre compte de l'état de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes en situation de handicap

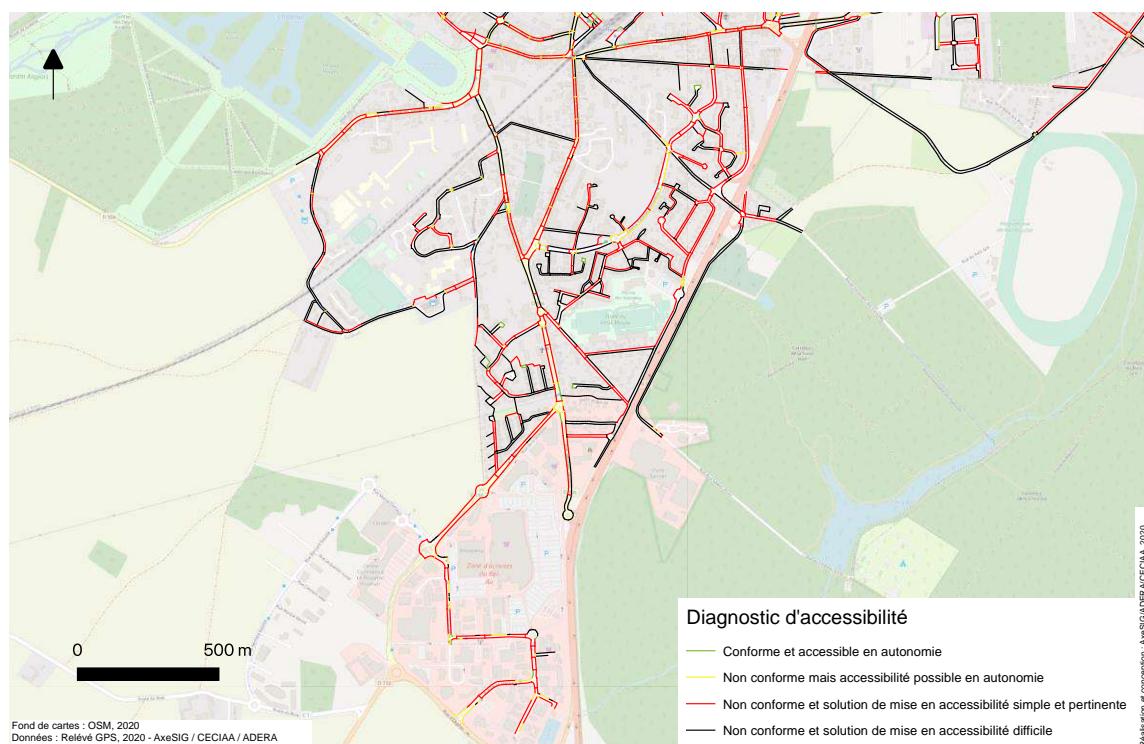
- Vert : conforme et accessible en autonomie
- Jaune : non conforme mais accessibilité possible en autonomie
- Orange : non conforme et solution de mise en accessibilité simple et pertinente
- Noir : non conforme et solution de mise en accessibilité difficile



Classification de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics au nord est de la commune de Rambouillet en 2020



Classification de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics au sud de la commune de Rambouillet en 2020



2.2. Le détail des actions

- Action n°1 : Mise en accessibilité des cheminements suivant le programme voirie (Rue du Clos Batant de la rue de l'Étang de la Tour à l'avenue de la Clairière)
- Action 2 : Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la Place Félix Faure et le Lycée Louis Bascan
- Action n°3 : Mise en accessibilité des traversées pour piétons du centre-ville
- Action n°4 : Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la gare SNCF et l'Hôtel de Ville
- Action n°5 : Mise en accessibilité de l'ensemble des places de stationnement PMR et réflexion sur l'implantation géographique de celles-ci
- Action n°6 : Mise en accessibilité des voiries entre les principaux ERP du territoire et les places de stationnement PMR et/ou les arrêts situés à proximité
- Action n°7 : Harmonisation de la signalétique piétonne et réalisation d'un plan de jalonnement
- Action n°8 : Innovation numérique et accessibilité PMR
- Action n°9 : Communiquer et sensibiliser autour du PAVE
- Action n°10 : Suivi et révision du PAVE

Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et +
Action n°1 - Mise en accessibilité des cheminements suivant le programme voirie (Rue du Clos Batant de la rue de l'Etang de la Tour à l'avenue de la Clairière)						
Action n°2 - Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la Place Félix Faure et le Lycée Louis Bascan						
Action n°3 - Mise en accessibilité des traversées pour piétons du centre-ville						
Action n°4 - Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la Gare SNCF et l'Hôtel de Ville						
Action n°5 - Mise en accessibilité de l'ensemble des places de stationnement PMR et réflexion sur l'implantation géographique de celles-ci						
Action n°6 - Mise en accessibilité des voiries entre les principaux ERP du territoire et les places de stationnement PMR et/ou les arrêts de bus situés à proximité						
Action n°7 - Harmonisation de la signalétique piétonne et réalisation d'un plan de jalonnement						
Action n°8 - Innovation numérique et accessibilité PMR (application de calcul d'itinéraire, etc.)						
Action n°9 - Information, communication et sensibilisation autour du PAVE et du handicap						
Action n°10 - Suivi et révision du PAVE						

2.2.1. Action n°1 : Mise en accessibilité des cheminements suivant le programme voirie (Rue du Clos Batant de la rue de l'Étang de la Tour à l'avenue de la Clairière)

Fiche action n°1 : Mise en accessibilité de la rue du Clos Battant

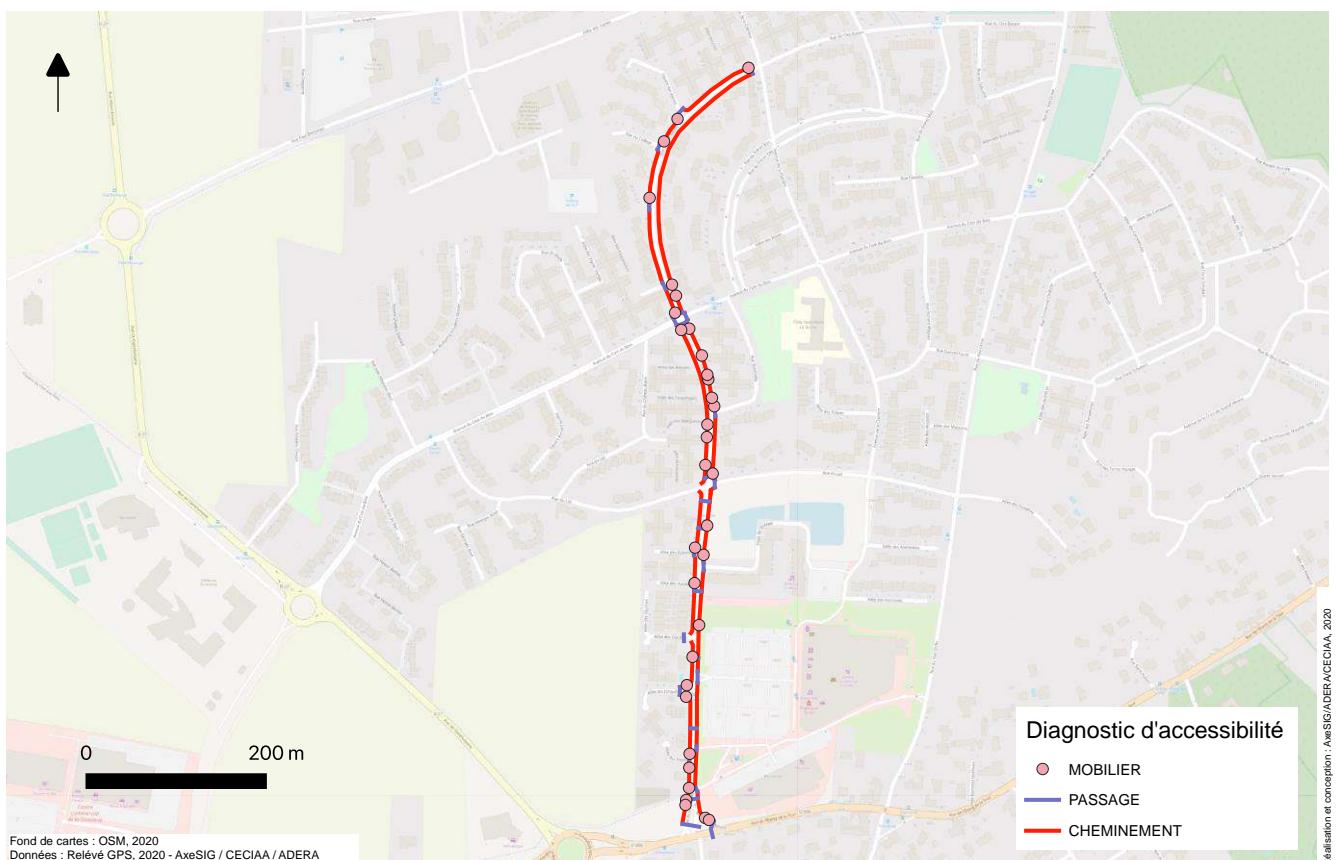
<u>Mise en place</u>	<u>Estimation du coût</u>	<u>Pilote de l'action</u>
2021 – 2025	458 922 € TTC	Commune de Rambouillet

Objectifs :

Faciliter la circulation des personnes en situation de handicap au niveau de la rue du Clos.

Espace concerné

Mise en accessibilité des cheminements rue du Clos Batant de la rue de l'Etang de la Tour à l'avenue de la Clairière



Préconisations suite au diagnostic

1. Mise en conformité du cheminement avec rendant totalement accessible au moins un des deux côtés de la rue.
2. Créer des traversées pour piétons pour combler les ruptures de cheminement.

2.2.2. Action n°2 : Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la Place Félix Faure et le Lycée Louis Bascan

Fiche action n°2 : Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la Place Félix Faure et le Lycée Louis Bascan

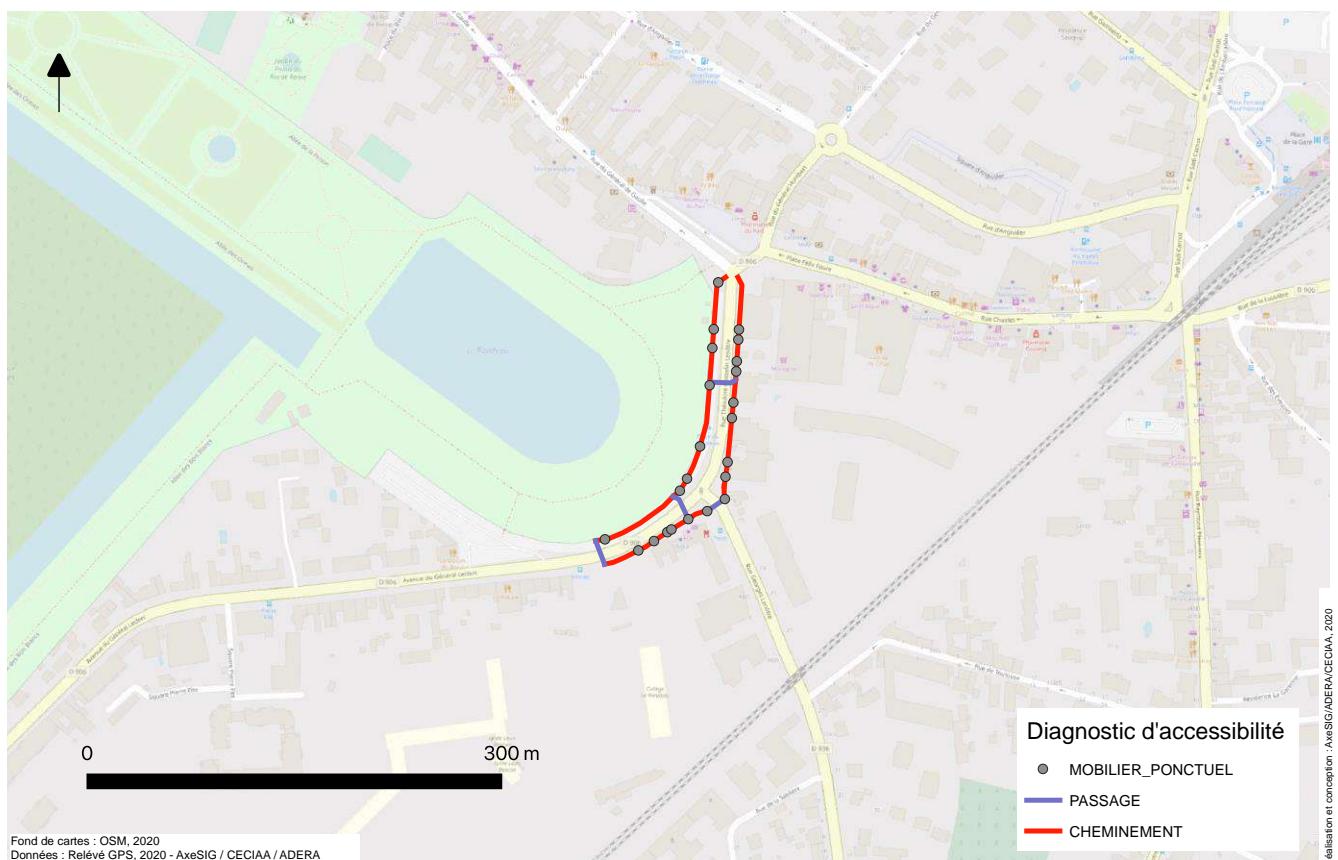
<u>Mise en place</u>	<u>Estimation du coût</u>	<u>Pilote de l'action</u>
2021 - 2022	81 111 € TTC	Commune de Rambouillet

Objectifs :

Faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite entre la Place Félix Faure et le Lycée Louis Bascan.

Espace concerné

Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la Gare SNCF et le Lycée Louis Bascan



Préconisations suite au diagnostic

1. Reprendre les défauts ponctuels de revêtement du sol le long de l'itinéraire.
2. Aménager les traversées pour piétons pour les sécuriser et les rendre accessible à tous.

2.2.3. Action n°3 : Mise en accessibilité des traversées pour piétons du centre-ville

Fiche action n°3 : Mise en accessibilité des traversées du centre-ville

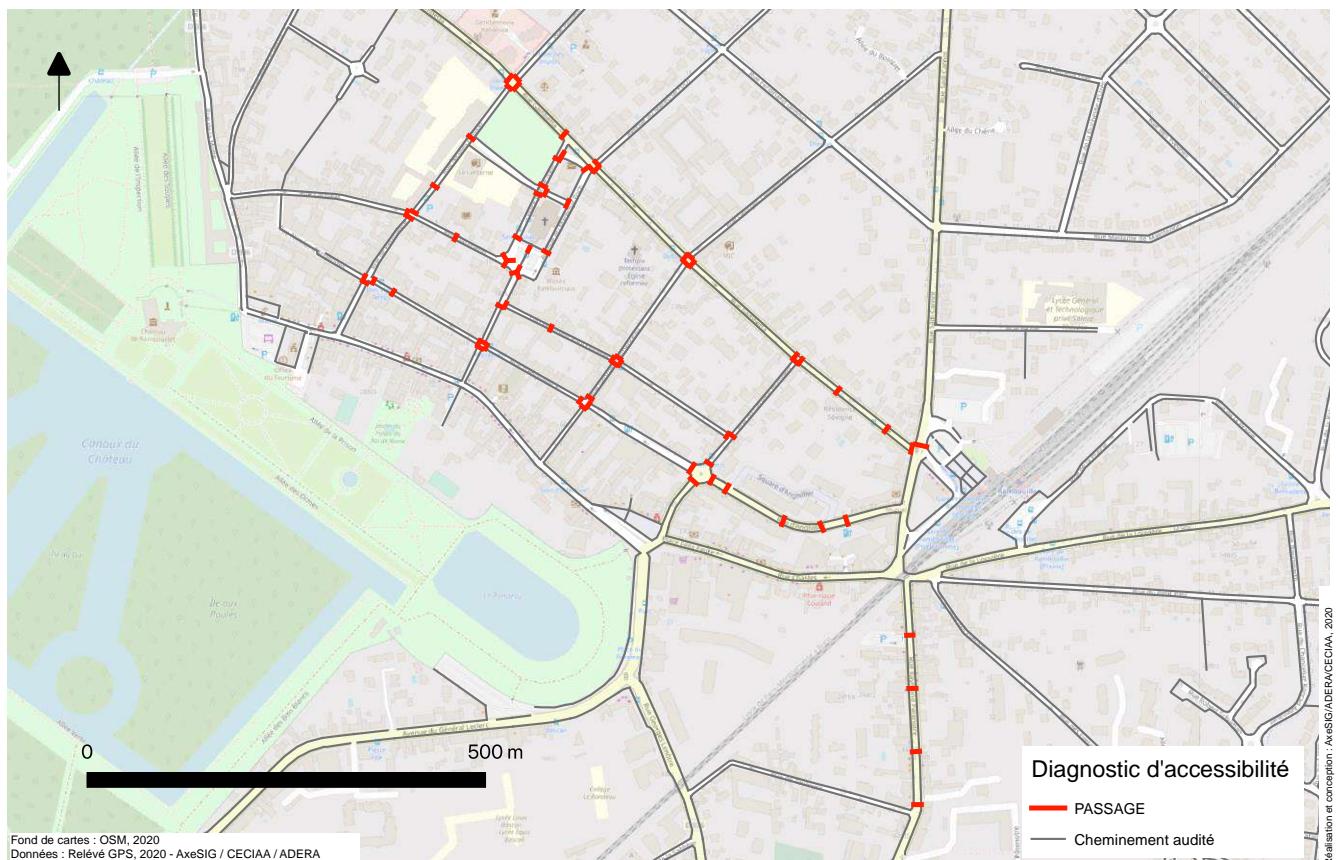
<u>Mise en place</u>	<u>Estimation du coût</u>	<u>Pilote de l'action</u>
2022 – 2025	589 653 € TTC	Commune de Rambouillet

Objectifs :

Faciliter la circulation des personnes en situation de handicap en aménageant les traversées pour piétons.

Espace concerné

Mise en accessibilité des traversées pour piétons du centre-ville



Préconisations suite au diagnostic

1. Abaisser les trottoirs au droit des traversées.
2. Poser des bandes d'éveil à la vigilance pour aider les personnes ayant une déficience visuelle ou cognitive à détecter les traversées pour piétons.

2.2.4. Action n°4 : Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la Gare SNCF et l'Hôtel de ville

Fiche action n°4 : Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la Gare SNCF et l'Hôtel de Ville

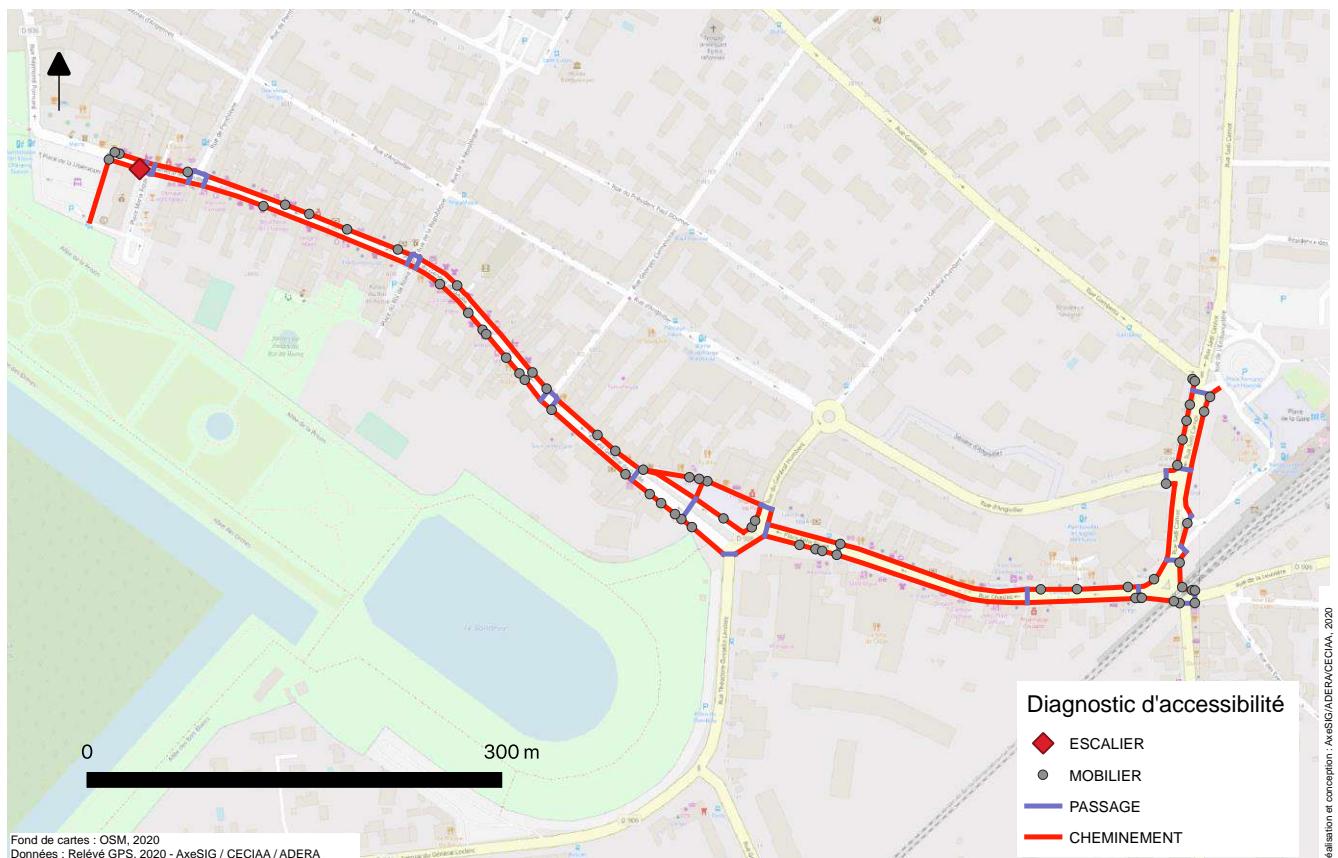
<u>Mise en place</u>	<u>Estimation du coût</u>	<u>Pilote de l'action</u>
2022 – 2025	178 607 € TTC	Commune de Rambouillet

Objectifs :

Faciliter la circulation des personnes en situation de handicap entre la Gare SNCF et l'Hôtel de ville

Espace concerné

Mise en accessibilité d'un itinéraire entre la Gare SNCF et l'Hôtel de ville



Préconisations suite au diagnostic

1. Aménager un cheminement accessible et identifiable depuis la Gare SNCF vers le centre-ville
2. Corriger les problèmes de revêtement du sol pour que le cheminement soit sans entrave à la canne, à la roue et au pied sur l'ensemble du parcours.
3. Modifier et/ou remplacer le mobilier urbain non conforme.

4. Aménager les traversées pour piétons dont les abaissements sont à refaire et poser des bandes d'éveil à la vigilance lorsqu'elles sont manquantes ou détériorées.

2.2.5. Action n°5 : Mise en accessibilité de l'ensemble des places de stationnement PMR et réflexion sur l'implantation géographique de celles-ci

Fiche action n°5 : Mise en accessibilité de l'ensemble des places de stationnement PMR

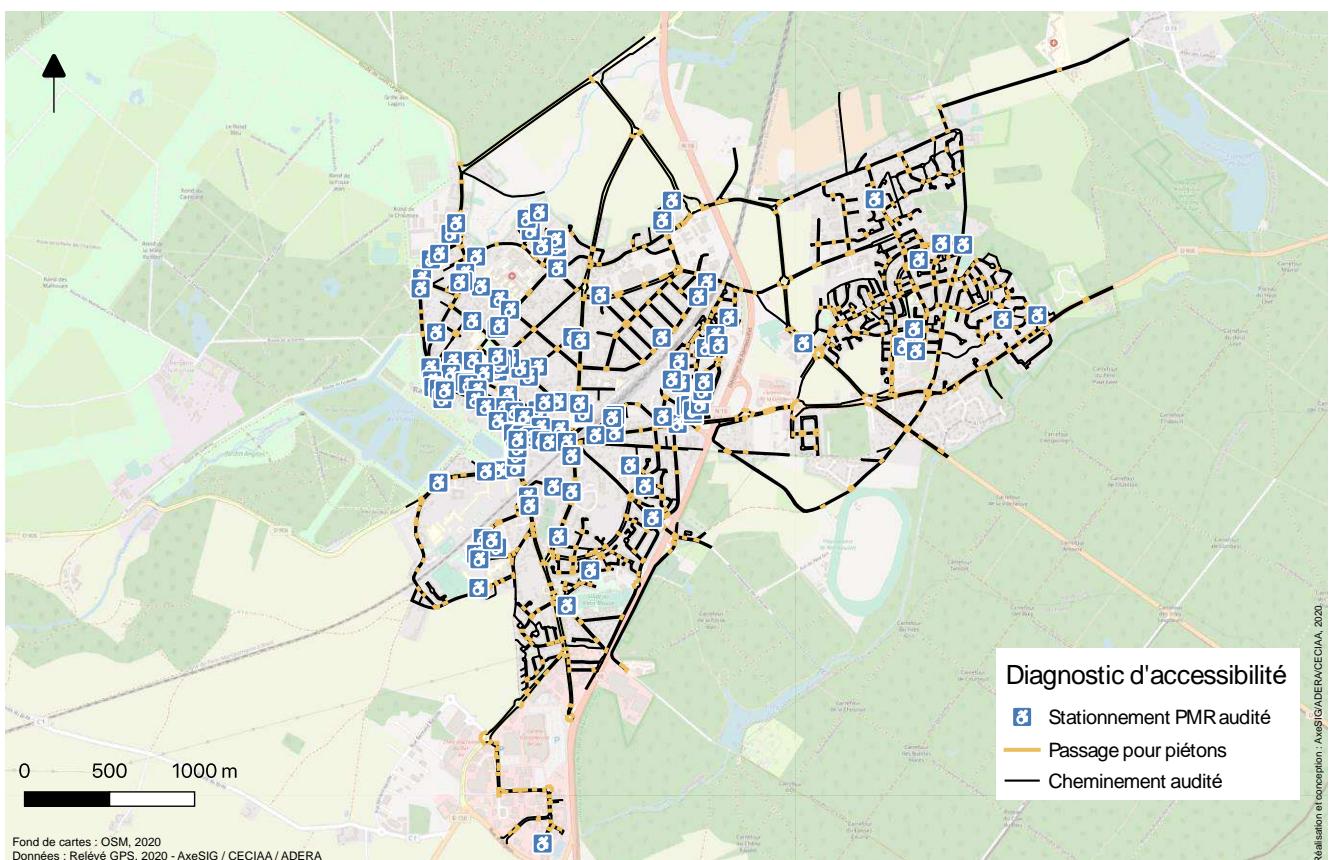
<u>Mise en place</u>	<u>Estimation du coût</u>	<u>Pilote de l'action</u>
2022 – 2025	650 130 € TTC	Commune de Rambouillet

Objectifs :

Faciliter le stationnement pour les personnes en situation de handicap à proximité des services et des loisirs.

Espace concerné

Places de stationnement PMR auditées sur la commune de Rambouillet en 2020



Préconisations suite au diagnostic

1. Mettre à jour la signalisation verticale et horizontale de la place.
2. Aménager les places de stationnement actuelle sur leur emplacement si la réglementation peut être respectée.
3. Déplacer les places ne pouvant être mis en conformité pour des raisons techniques et topographiques tout en menant une concertation sur leur emplacement géographique dans la commune.

4. Conserver les places ayant des non-conformités si elles correspondent à un besoin impératif d'un habitant mais ne pas communiquer sur sa localisation auprès du grand public.

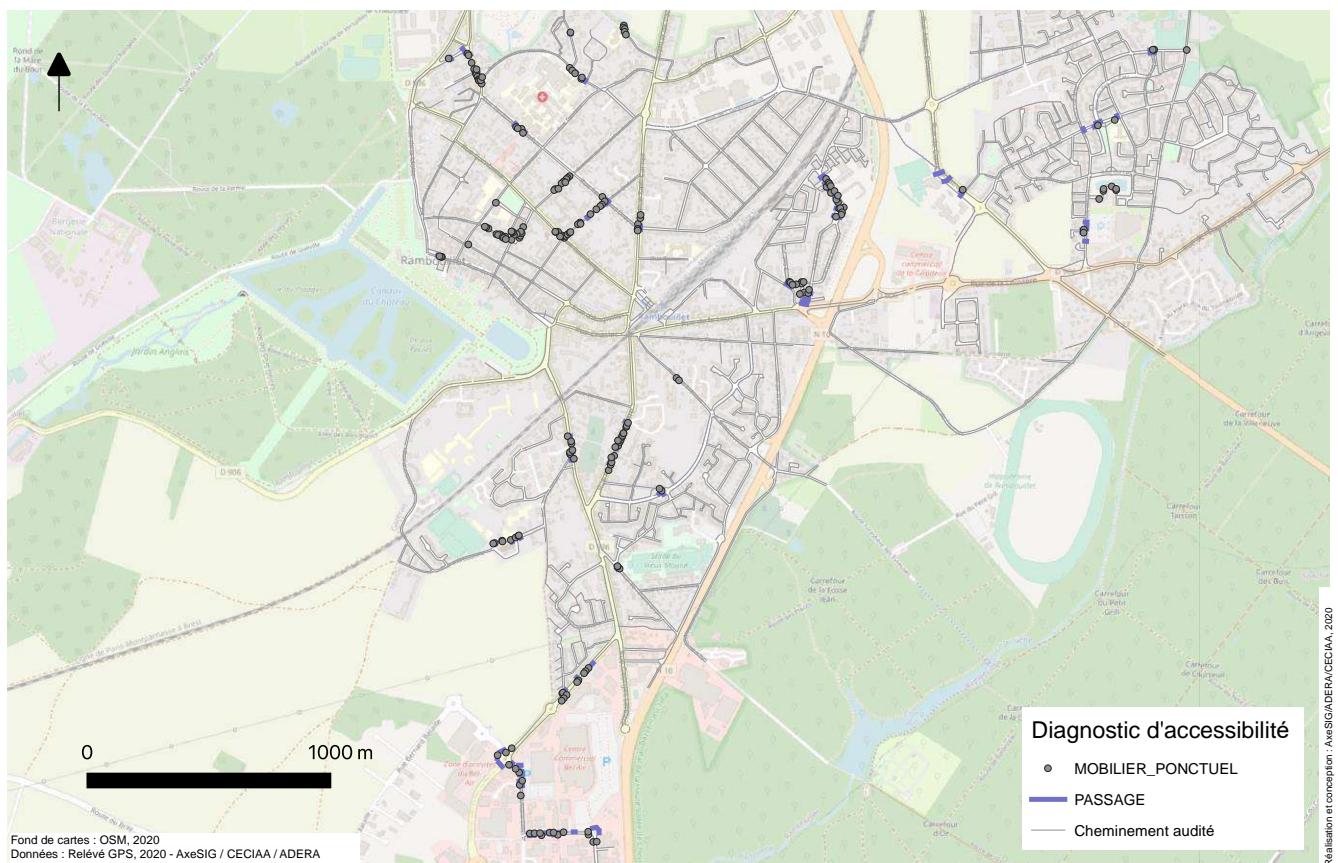
2.2.6. Action n°6 : Mise en accessibilité des voiries entre les principaux ERP du territoire et les places de stationnement PMR et/ou les arrêts de bus situés à proximité

Fiche action n°6 : Mise en accessibilité des voiries entre les principaux ERP du territoire et les places de stationnement PMR et/ou les arrêts de bus situés à proximité

Mise en place	Estimation du coût	Pilote de l'action
2022 – 2025	914 138 € TTC	Commune de Rambouillet
Objectifs :		
Faciliter la circulation des personnes en situation de handicap aux abords ERP accueillant des services et des loisirs sur la commune.		

Espace concerné

Mise en accessibilité des voiries entre les principaux ERP du territoire et les places de stationnement PMR et/ou les arrêts de bus à proximité



Préconisations suite au diagnostic

1. Mettre en conformité les cheminements.
2. Aménager les traversées pour piétons
3. Modifier et/ou remplacer le mobilier urbain non conforme.

2.2.7. Action n°7 : Harmoniser la signalétique piétonne et réalisation d'un plan de jalonnement

Fiche action n°7 : Harmoniser la signalétique piétonne et réalisation d'un plan de jalonnement

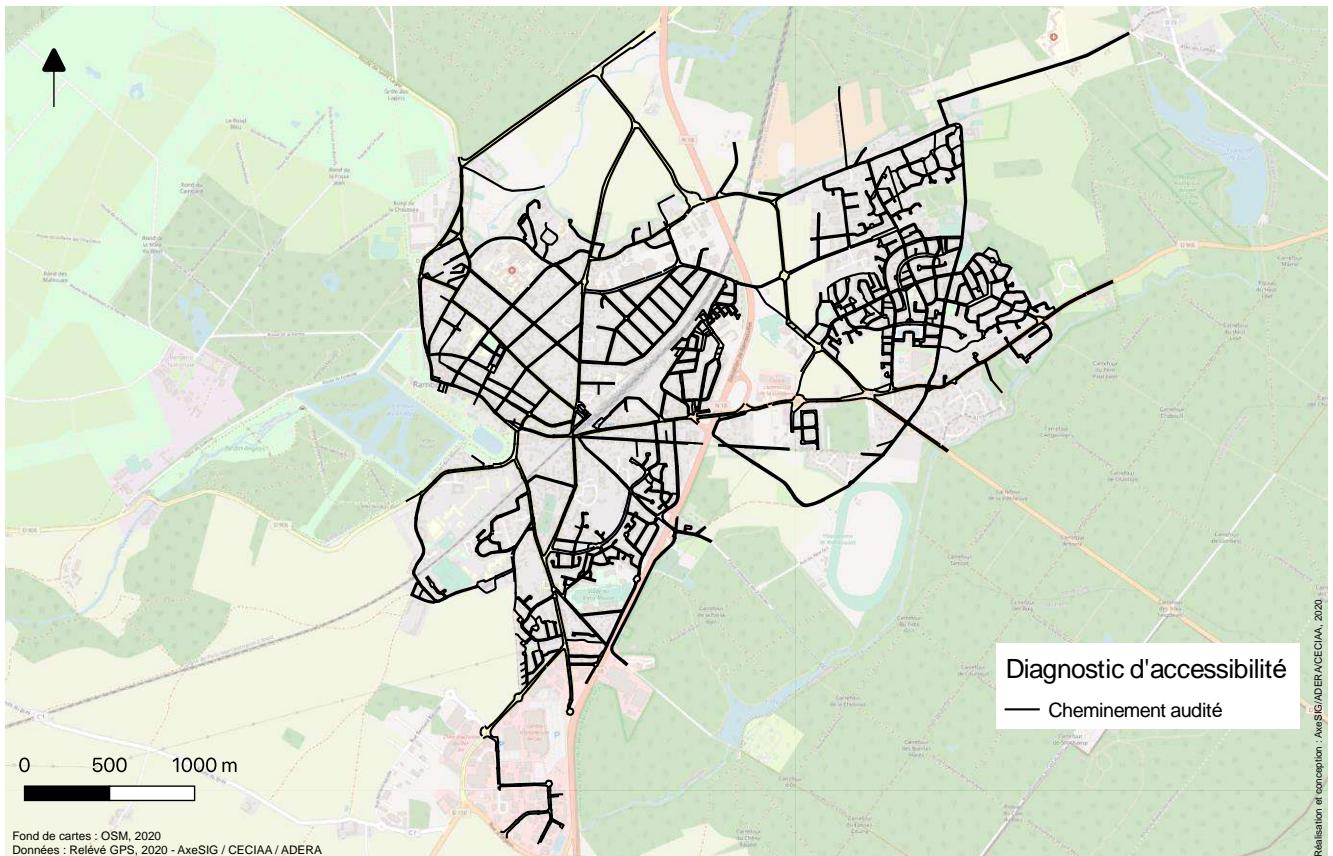
Mise en place	Estimation du coût	Pilote de l'action
A partir de 2022	30 000 € HT	Commune de Rambouillet

Objectifs :

Faciliter l'orientation des personnes en situation de handicap et de l'ensemble des piétons dans la commune et plus particulièrement entre les pôles générateurs de déplacements.

Espace concerné

Cheminement audité pour l'élaboration du PAVE de Rambouillet en 2020



Préconisations suite au diagnostic

1. Faire un diagnostic du jalonnement pour piéton de la commune
2. Poser un jalonnement avec une signalétique claire et indiquant les temps de déplacement entre les pôles générateurs de déplacements pouvant être relié à pieds.

2.2.8. Action n°8 : Innovation numérique et accessibilité PMR

Fiche action n°8 : Innovation numérique et accessibilité PMR		
<u>Mise en place</u> A partir de 2022	<u>Estimation du coût</u> La collectivité a un budget non défini à l'heure actuelle pour cette action	<u>Pilote de l'action</u> Commune de Rambouillet
Objectifs : Promouvoir les données du PAVE en favorisant sa diffusion numérique auprès du grand public		
Itinéraires concernés L'ensemble du territoire communal.		
Préconisations suite au diagnostic <ol style="list-style-type: none">1. Répondre aux exigences de la loi LOM sur la diffusion de données relatives à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics dans un rayon de 200 m autour des arrêts de transport collectif prioritaires.2. Participer à des groupes de travail sur le sujet de la mise à disposition des données SIG relatives à l'accessibilité et participer à l'expérimentation d'outils novateurs en matière de guidage GPS pour PMR.3. Communiquer auprès du grand public sur l'accessibilité de l'espace public de la commune grâce à des applications numériques ou des plans de ville pouvant être à vocation touristique (au format papier ou numérique).		

2.2.9. Action n°9 : Communiquer et sensibiliser

Fiche action n°9 : Communiquer et sensibiliser		
<u>Mise en place</u> A partir de 2021	<u>Estimation du coût</u> La collectivité a un budget non défini à l'heure actuelle pour cette action	<u>Pilote de l'action</u> Commune de Rambouillet
Objectifs : Promouvoir le PAVE et favoriser l'adhésion de la population aux réalisations des communes et de l'intercommunalité en faveur de l'accessibilité pour tous. Communiquer de manière pédagogique sur les enjeux du PAVE et les moyens mis en œuvre.		
Itinéraires concernés L'ensemble du territoire communal.		
Préconisations suite au diagnostic <ol style="list-style-type: none">1. Communiquer sur le PAVE dès son adoption : le niveau d'accessibilité sur le territoire, l'investissement que représente la mise en accessibilité, les choix nécessaires qui en découlent, les actions qui seront menées.2. Communiquer sur le respect des cheminements pour les citoyens (poubelles sur le trottoir, etc.).3. Envisager l'organisation d'une journée de l'accessibilité avec des actions de sensibilisation. Associer les associations de personnes handicapées à cette journée.4. Communiquer auprès des commerçants pour assurer la cohérence de l'accessibilité entre les cheminements et les travaux à effectuer dans les bâtiments au regard de l'AdAP.5. Réaliser une communication à partir des registres publics d'accessibilité sur le niveau d'accessibilité des commerces.6. Communiquer sur la mise en accessibilité des communes par le biais des différents sites internet, des journaux communaux ou tout autre mode de communication.		

2.2.10. Action n°10 : Suivi et révision du PAVE

Fiche action n°10 : Suivi et révision du PAVE

Mise en place	Estimation du coût	Pilote de l'action
A partir de 2021	15 000 € HT (tous les 5 ans)	Commune de Rambouillet

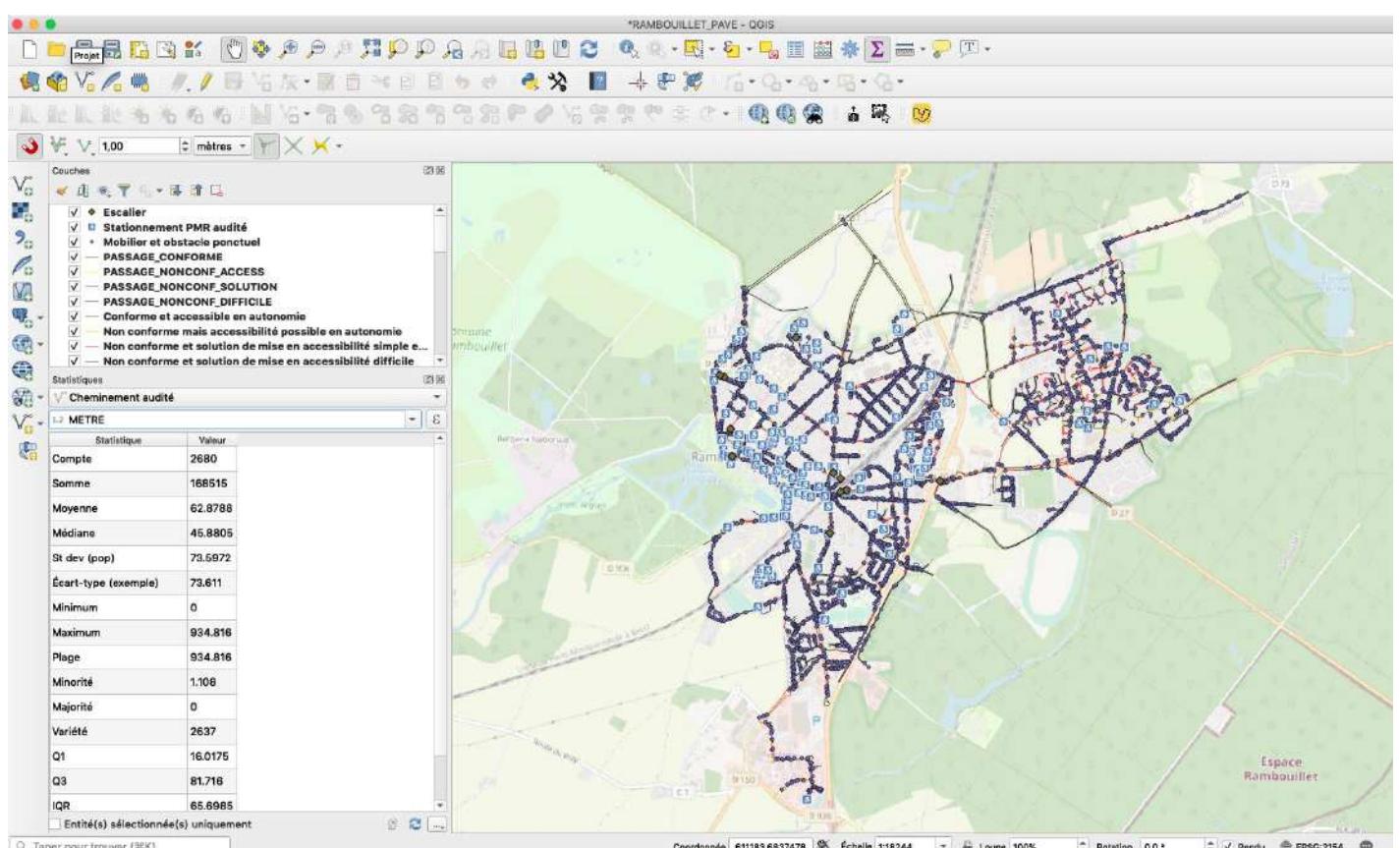
Objectifs :

Suivre la réalisation du PAVE.

Réajuster le plan d'actions, si besoin.

Itinéraires concernés

L'ensemble du territoire communal.



Préconisations suite au diagnostic

1. Tenir à jour la base de données actualisable afin d'évaluer l'évolution de l'accessibilité de la commune. L'objectif étant de pouvoir suivre chaque année les travaux d'accessibilité effectués et de pouvoir en faire état lors de la commission communale d'accessibilité.
2. Réviser l'ensemble du plan d'action du PAVE tous les 5 ans et tenir compte des révisions du PDU.

